



Litige avec XXXXXXXX

Par idamahyp, le 07/04/2012 à 08:37

Bonjour et grand merci d'avance pour tout conseil juridique dans mon problème que voici:

J'ai loué il y a quelques mois une camionnette chez xxxxxx, en France - Avenue de Saxe à Paris. J'ai retourné la voiture le jour spécifié dans le contrat, avec un peu de retard quant à l'heure.

L'hôtesse de l'agence était sur le point de partir mais elle a quand même bien voulu reprendre le véhicule. Elle a fait devant moi le point sur le kilométrage et le contenu du réservoir et a repris le véhicule pour le garer quelque part car sur l'avenue de Saxe et autour, où se trouve l'agence, moi je n'avais pas trouvé aucune place libre pour laisser la camionnette.

Quelques jours après je reçois un courriel comme quoi le véhicule a été avarié (bossures de la carrosserie du véhicule qui, lors de la location était déjà bien bosselée.)

En tout cas les bossures invoquées - et prises en photo A LA LUMIÈRE DU JOUR le lendemain, d'après ce que le service "Sinistre" de xxxxxx nous a envoyé - et, NB, nous on avait retourné la voiture LE SOIR !) - n'ont pas été faites par nous et pas constatées à la reprise du véhicule par l'agente, qui m'a fait signer le constat du kilométrage et du réservoir d'essence.

xxxxxx réclame un dédommagement de 5600 euros, - ce qui par ailleurs représente plus que le prix argus du véhicule entier. Ils ont envoyé plusieurs lettres de menace, et nous écrivent qu'ils vont faire un procès pour récupérer cette somme.

Ceci est absolument absurde!

Ils sont - soit disant - arrivés à cette somme après expertise technique. C'est vraiment ridicule. On ne sait pas du tout si 'l y a vraiment un risque pour nous, et comment vont-ils se faire pour nous avec cette somme, puisque l'on a bloqué la carte bleue?

Il y a plein de questions juridiques que l'on ne connaît pas:
par exemple:

1. la voiture, pour pouvoir être louée, a bel et bien été assurée, (elle était assurée tout risques) même si l'on n'avait pas souscrit à une assurance supplémentaire personnelle (ce qui, à mon avis pouvait se référer à un éventuel accident, à des dégâts commis au tiers, ce qui ne s'est jamais passé).

Normalement, ce genre de dégâts ne devrait-il pas être couverts par l'assurance normale et légale et obligatoire du véhicule?

2. Comment faire pour prouver qu'on avait ramené la voiture en bon état, et que l'on est pas

responsables des dégats constatés le lendemain?

Grand merci
Ana-Maria Avram

Par **janus2fr**, le **07/04/2012 à 09:31**

Bonjour,
Les dégâts n'ayant pas été constatés au moment où vous avez ramené le véhicule, ils ne peuvent pas vous être attribués. C'est aussi simple que cela.
Vous le leur dites et vous les priez de cesser ce harcèlement sans quoi vous porterez plainte (une LRAR, c'est mieux).

Par **idamahyp**, le **07/04/2012 à 09:47**

Cher Janus, Merci pour votre message et encouragement.
C'est bien sûr, une question de logique et de bon sens!

C'est quoi une LRAR, s'il vous plaît?

Par **janus2fr**, le **07/04/2012 à 09:49**

[citation]C'est quoi une LRAR, s'il vous plaît?[/citation]
LRAR = lettre recommandée avec accusé de réception

Par **idamahyp**, le **07/04/2012 à 10:04**

Grand merci. Je vais le faire d'urgence.
bien à vous
AMA

Par **idamahyp**, le **07/04/2012 à 10:36**

Grand merci. Je vais le faire d'urgence.
bien à vous
AMA

Par **Sixt**, le **11/04/2012 à 14:52**

Chère Madame Avram,

Nous sommes désolés que votre location ne vous ait pas apporté pleinement satisfaction et nous regrettons les désagréments occasionnés.

Toutefois, nous vous informons que notre service sinistres se tient à votre disposition pour toute information complémentaire ou toute contestation.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.

Vous pouvez le joindre par téléphone au 03.89.90.14.84 ou par courriel:

sinistre.france@sixt.com ou sur : <http://www.sixt.fr/plusieurs-renseignements/contacts/e-mail/>

Notre service sinistres a été informé de votre message sur ce forum et nous espérons qu'une issue favorable sera donnée à votre dossier.

Cordialement,
Le service clientèle Sixt.

Par **ajax**, le **22/06/2012 à 23:16**

Bonjour,

Je souhaiterais faire part de mon expérience avec l'agence de location SIXT.

Si vous passez par internet, faire très attention aux conditions générales de vente.

En effet, les options que vous choisissez comme le type de moteur (diesel ou essence) n'est en fait qu'une option gratuite en fonction de la disponibilité. La facture internet stipule bien en gros, "moteur diesel".

Une fois sur place, il s'avère qu'on ne vous renseigne pas sur le type de moteur. Aucun commentaire, ni sur le ticket de caisse, ni même sur le réservoir de la voiture.

Effectivement sur un modèle ancien, on peut facilement se rendre compte du type de moteur en fonction de la conduite. Avec les nouveaux modèles, c'est beaucoup moins vrai.

Il est à noter que : L'obligation générale d'information est une obligation juridique selon laquelle tout professionnel vendeur de biens ou prestataire de services doit, avant la conclusion d'un contrat, mettre le consommateur en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du bien ou du service.

Dans notre cas, nous trouvons que SIXT n'a absolument pas respecté cette obligation.

Nous nous sommes donc trompé de carburant et s'en est suivi tout un tas de mauvaises surprises.

D'une part, nous avons démarché SIXT pour régler le problème sur place (dépanneuse etc).

Une fois la dépanneuse et les clés rendues, nous sommes allés dans une agence à Berlin pour régler le problème. Personne au comptoir ne pouvait nous donner la moindre information de la procédure à suivre, mais il était capable de nous dire que ce n'était pas du tout la première fois que ça arrivait. En restant quelques jours sur place, toujours aucunes informations.

Nous avons donc décidé de contacter le service client qui se chargerait de suivre notre affaire. Une semaine plus tard, j'ai été prélevé, sans aucun avis, de 255 euros de frais de carburant!

Ben oui, quand on laisse une voiture au garage avec un mauvais carburant, on ne peut pas la rendre avec le carburant.

Retour au service clientèle pour avoir quelques renseignements. la fille au téléphone me dit qu'effectivement c'est un peu excessif et qu'elle va regarder mon dossier.

Rien ne se passe.

Nous avons enfin un courrier de Sixt qui nous demande de payer 325 euros de frais de garage/dépannage etc.

Bref, une facture salement salée pour ce type de dommage. (un garagiste nous a confirmé le tarif)

Aucune explication de la part de SIXT. plus de réponse par mail. RIEN.

NOUS envoyons alors deux lettres recommandées à SIXT, au siège et au service client, leur demandant, compte tenu des articles de loi etc de trouver une solution à l'amiable un peu plus honnête.

Aucune réponse de leur part. Ni courrier, ni mails, rien !

Aujourd'hui, 3 mois plus tard, SIXT m'a débité, sans me prévenir, la somme de 325 euros sur mon compte....

Nous déconseillons vivement à toutes personnes de louer une voiture chez SIXT. si jamais il arrive quoique ce soit, avec l'empreinte de votre carte bancaire, ils peuvent à tout moment, sans que vous puissiez vous retourner, vous débiter la somme qu'ils souhaitent.

Par **Sixt**, le **25/06/2012 à 11:48**

Cher client,

Nous comprenons votre mécontentement et nous le regrettons.

En effet, ni le modèle ni la motorisation n'est garantie lors de la réservation, néanmoins vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence. Nos agents font le maximum afin de vous apporter satisfaction mais cela dépend des véhicules disponibles en agence le jour de votre location.

Le type de carburant est indiqué sur la carte grise du véhicule ainsi que sur la trappe à carburant.

Afin de pouvoir vous apporter une réponse, pourriez-vous envoyer un e-mail avec vos coordonnées ainsi que les références de votre location à maryline.serviceclient@sixt.com ?

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **ajax**, le **25/06/2012 à 12:05**

Re: LITIGE SIXT

Messagepar AjaxAjax » Lun 25 Juin, 2012 à 12:03:48

Bonjour SIXT,

Enfin des nouvelles de votre part, après 3 mois de silence !

Faux, archi Faux. Pas de papiers, et rien sur la trappe. Nous étions 5 dans la voitures (plus de la trentaine, cadres) nous sommes tous témoins et pouvons témoigner.

Quand on a fait que vous essayez d'apporter votre maximum, c'est une belle démarche commerciale qui fait vendre sur le papier, et sur internet mais qui est archi fausse dans le concret.

Mes coordonnées vous les avez reçu 50 000 fois.

A vous d'aller chercher dans votre base de données.

Quand est-il de vos obligations d'informer le client sur le service proposé ?

Quand est-il de ce plein d'essence facturé 255 euros alors que la voiture était au garage ?

Quand est-il de cette facture de 325 euros débitée 3 mois après sans aucun préavis de votre part ?

Vous n'êtes pas honnêtes et vous le savez très bien, sinon nous aurions eu au moins un interlocuteur en face de nous.

Par **ajax**, le **25/06/2012 à 13:45**

Bonjour SIXT,

Parce qu'en PLUS de cette histoire d'essence, nous avons été déclassés au retour et nous n'avons rien dit, tellement nous étions blasés.

Que vous êtes en position illégale lors du prélèvement de la caution par carte bancaire.

En effet vous devez prélever au maximum jusqu'au triple du prix de la location (écrit sur votre contrat général de location)

Or, vous nous avez prélevé à chaque fois 500 euros, plus de 5 fois le prix de location de la voiture : ILLEGAL !

Plus, la vente forcée d'assurance plus, plus tous les petits détails.....

Bref, il est simplement trop tard pour convenir de quelque ce soit. Nous ne sommes pas à la recherche d'une négociation avec vous, il fallait répondre aux divers courriers envoyés.

Nous souhaitons simplement prévenir les potentiels prochains pigeons de se prémunir contre de grosse pompe à fric comme vous !

Par **Sixt**, le **25/06/2012 à 15:54**

Cher client,

Nous comprenons votre colère, cependant nous sommes surpris de lire que vous n'avez eu aucun retour de notre part.

C'est pourquoi nous vous avons demandé les détails concernant votre location. Sans ces

éléments, nous serons dans l'impossibilité de vérifier votre dossier.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **kribiche**, le **12/07/2012 à 17:57**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule chez Sixt, en France - Gare de Lyon Paris. Au moment de la mise à disposition du véhicule je constate des rayures non signalées, j'interpelle un agents dans le parking, il fait des annotation sur mon papier et il me dit que c'est bon je n'ai rien d'autre à faire.

Je pars donc sans me douter de ce qui m'attends. Je rends le véhicule quelques jours plus tard en signalant de nouveau à l'hôtesse qu'il y avait des dommages sur le véhicule au moment ou je l'ai pris et que les dommages ont été annoté de façons manuscrite par un de leurs agents, cette dernière fait la copie du document, elle ne prends même pas la peine de faire un état des lieu du véhicule. Je pensais l'affaire résolu. Voilà que je reçois hier un courrier du centre sinistre me demandant de faire une déclaration de sinistre, comme si j'étais responsable des rayures qui étais sur le véhicule. pour une série de rayures dont j'avais signalé la présence au départ.

Par **Sixt**, le **13/07/2012 à 10:11**

Cher client,

Nous comprenons votre étonnement quant à la réception de ce courrier de la part de notre service sinistres.

Afin de vous aider, pourriez-vous envoyer un e-mail avec les détails de votre réservation ainsi que vos coordonnées à maryline.serviceclient@sixt.com ?

Cordialement,
Les équipes Sixt

Par **Eneko64**, le **28/04/2013 à 15:26**

Bonjour,

Premièrement, bien au ayant fait le plein la veille du jour ou nous devons rendre le véhicule, nous avons malheureusement rendu notre véhicule avec plus de 80% du plein. À l'agence de retour on nous indique alors que l'on nous facturera un plein entier aux conditions de sixt soit

88 euros!!!! C est du vol étant donné qu' il doit manquer 5 litres!!!

Deuxièmement, la personne en charge de l'état des lieux de retour invente littéralement des rayures inexistantes (j'ai bien sur des photos à l'appui) et nous indique rayures par votre faute, 100 euros! Evidemment nous nous sommes opposés mais la mauvaise foi étant apparemment une politique d'entreprise, on n'a rien pu y faire, et les agents gagnaient le maximum de temps sachant évidemment que nous avions un temps limite avant de prendre notre avion.

Comme XXX ont pris une empreinte de notre carte bleue, je ne doute pas que l'argent sera débité dans les jours qui viennent.

Et dire que j'ai une carte de client!!!!

Par **Sixt**, le **29/04/2013 à 10:52**

Bonjour,

Nous comprenons votre mécontentement et nous le regrettons. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Afin que nous puissions vérifier votre dossier, nous vous invitons à nous envoyer un courriel avec vos coordonnées ainsi que les détails de votre location (n° de réservation) à maryline.serviceclient@sixt.com merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt

Par **leblancpatrick**, le **10/06/2013 à 18:24**

Même cas pour nous dans le Var. Nous louons du 17 mai au 24 mai 2013 un véhicule.

Déjà le véhicule proposé n'est pas celui demandé sur notre formulaire Internet.

Sur notre contrat de location est noté : "une déchirure" sur le pare choc arrière. Mon mari précise tout de suite qu'il ne s'agit pas du pare choc mais de l'aile arrière et qu'il n'y a pas de déchirure sur le pare choc mais sur l'aile. Il lui est répondu que ce n'est rien, que cela doit être une erreur de saisie et que c'est l'aile à la place du pare choc.

Bref, nous rendons le véhicule le 24 mai après avoir roulé 401 km avec (ce qui est peu, cela va sans dire). Entre temps nous recevons une facture datée du 24 mai pour le montant prévu : 297.84 €. Puis une "jolie" carte Express de Sixt en date du 31 mai 2013 ! Et le temps passe.

Mais aujourd'hui, SURPRISE!. Un courrier, du moins une facture, en date du 10 juin 2013 précisant qu'un montant de 489.48 € a déjà été prélevé sur notre compte en raison de dégâts constatés par une expertise, à savoir : - portière arrière passager rayure > 10 cm (profond) et - passage de roue arrière passager enfoncement > 3 cm dégât peinture..... Nous sommes épatés du culot de SIXT ! Le véhicule n'a roulé que 400 km, est resté la nuit dans un garage fermé et n'a jamais subi le moindre dommage de notre part.

Mon mari a donc téléphoné à l'agence, furieux. Il lui a été répondu que c'était à lui de prouver que nous n'avions occasionné aucun dégât !

Sixt prend apparemment ses clients pour des C....

Sixt a t'il décidé de gagner de l'argent facilement sur notre dos ?

Sixt a t'il le droit d'utiliser plus de 15 jours après les coordonnées bancaires d'un client et de prélever une somme pareille sans l'accord des clients ?

Il serait intéressant de savoir si ce véhicule a été loué depuis et si les autres clients payent aussi des dégâts fictifs ????

Nous espérons avoir une réponse de SIXT à ce message avant d'avoir à nous engager dans une procédure plus longue.

NOM : LEBLANC

CONTRAT : 1139010914

SINISTRE : 1139040942

Immatricula : CQ-522-ZP

Par **Seggi**, le **14/06/2013** à **18:57**

Bonjour,

Je suis exactement dans la même situation que kribiche. Comment s'est terminée votre situation? Dans mon cas si cela ne s'améliore pas je n'hésiterai pas à faire appel aux médias pour dénoncer étant donné qu'un membre de ma famille est journaliste.

Par **Paplol**, le **02/09/2013** à **18:10**

Bonjour,

Je suis dans la même situation.

Nous avons loué un véhicule BMW à l'agence sixt de nice à l'hôtel méridien pour 24 heures.

L'employée nous donne les clés et le numéro de parking souterrain dans lequel se trouve notre véhicule.

Le véhicule est garé de façon à ce qu'il est impossible dans le garage d'en faire le tour.

Je ne pensais pas tomber sur de la mauvaise foi...

L'employée oublie de nous donner le ticket de sortie du parking. On cause un embouteillage. Je cours à l'agence. Elle s'excuse. Dans ce stress nous partons.

Le lendemain je rends le véhicule à l'agence de Marseille aéroport. On me dit si pas de problème je peux partir.

Je dis que je n'ai pas eu de problème puisque je n'ai eu aucun accident.

Une semaine je reçois une déclaration de sinistre. Il ont également trouvé deux rayures que je n'avais pas vues.

C'est honteux. Que diriez-vous d'une action de groupe? Prévenir les associations de consommateurs?

À ce niveau, la mauvaise foi est organisée.

J'ai écrit au service sinistre de Sixt comme on me l'a téléphoniquement conseillé. Je ne me fais pas d'illusions.

J'ai 38 ans, je travaille dans la fonction publique, j'en ai loué dans le monde entier des véhicules,

Ne louez plus chez Sixt

Par **Sixt**, le **02/09/2013 à 18:37**

Bonjour,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Pouvez-vous mentionner votre n° de réservation et/ou n° de sinistre dans votre message sur le forum et envoyer vos coordonnées et votre n° de réservation ou sinistre par courriel à : sinistre.france@sixt.com

Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Paplol**, le **02/09/2013 à 18:44**

9050126792: mon numéro de sinistre.

Cordialement.

Par **Sixt**, le **03/09/2013 à 10:52**

Bonjour Papol,

Après vérifications et compte tenu de vos observations le service sinistre m'informe avoir

classé le dossier n° 9050126792 sans suite.

Le service sinistre va vous confirmer la clôture de ce dossier.

Bonne journée.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **GuillaumD**, le **05/09/2013** à **16:38**

Bonjour à tous,

Je suis dans la même situation et avec le même agence Sixt (Nice le méridien)

J'ai loué une Fiat 500 (n° sinistre 9050124401) pendant 5 jours je n'ai eu aucun accrochage et j'ai toujours garé ma voiture dans un parking fermé que j'ai payé un fortune.

Je rends la voiture dans le même état que celui dans lequel je l'ai reçu c'e'st à dire avec :

* Aile arrière : passager enfoncement * Pare-choc arrière : centre rayure
C'est ce que j'avais de marqué sur le papier qui constatait les dégâts déjà présents lors de la location on me reproche 10 jours après avoir rendu le véhicule :

• Pare-choc arriere passager rayure • Bas de caisse arrière passager enfoncement >10 cm
dégât peinture

Comment peut-on me tenir responsable et me dire que les dégats constatés ne sont pas les mêmes ??!

Je n'ai quand même pas eu un accrochage au mêmes endroits ça se verrait??!!

J'ai également écrit au service sinistre en disant que ces dégâts étaient déjà présents mais je ne fais pas d'illusion non plus.

Je loue des voitures très souvent car je n'en ai pas à moi et je n'ai jamais eu ce problème avant.

Je suis tout à fait d'accord une action groupée avec l'assistance des associations de consommateurs doit être lancée !

Par **GuillaumD**, le **05/09/2013** à **16:45**

J'ajoute également que j'ai demandé à avoir les photos des dégâts qui m'ont permises de constater que les dégâts reprochés étaient bien présents avant mon départ.

Par **Sixt**, le **06/09/2013** à **16:41**

Bonjour GuillaumeD,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Après les différentes remarques que vous avez remonté à notre service sinistre, je vous informe que votre dossier n°9050124401 a été classé sans suite.

Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **dede97**, le **06/09/2013** à **19:17**

Bonjour,

Ah mais je vois que je ne suis pas le seul à goûter les joies de la politique de Sixt.

Galère un peu différente, j'ai reconnu par moi même le litige, la réceptionniste n'avait même pas vu les 2 rayures, pour vous dire comme elles sont impressionnantes ! Moral de l'histoire, j'aurais mieux fait de fermer ma bouche...

Quelques jours après, je reçois comme vous la facture salée par e-mail, plus de 500 euros à payer... (En plus je ne savais pas que Sixt se permettait de nous débiter directement sur notre compte sans avertissement, incroyable...).

Entrons un peu dans les détails pour comprendre comment ça se passe chez Sixt.

En fait l'expertise se fait à distance (à noter expertise indépendante ! MDR), et c'est là le plus croustillant, les réparations sont virtuellement effectuées par une filiale de Sixt à un tarif cadeau afin de "respecter le client", pour moi 330 euros de MO et 100 euros de peinture, cherchez l'erreur pour 2 rayures... Surtout que le véhicule présentait déjà un dommage (signalé lors de la prise du véhicule) devant mais bon c'est pas grave la peinture du pare-choc en entier c'est pour moi, j'imagine que mon prédécesseur avait déjà payé "sa réparation"...

Et oui car en fait les réparations ne sont jamais effectuées, si bien que Sixt peut facturer à volonté chaque choc sans jamais intervenir, moi c'était sur le côté droit du pare-choc, si demain un autre client raye le pare-choc au centre, boum de nouveau 500 euros de réparation pour repeindre tout le pare-choc (ou plus j'imagine si le choc est plus sévère), on ne rembourse donc jamais une réparation réelle, et Sixt peut ainsi accumuler sur le dos de ses clients les sommes qui résultent de ces réparations virtuelles.

Au final avant la vente du véhicule une réparation sera effectuée à un bas coût par la filiale,

elle n'est pas belle la vie chez Sixt ?

Est-ce bien légal, sans même parler de légalité, est-cela le respect du client ?

Au vu de toutes les expériences relatées précédemment je viens seulement, un peu tard il est vrai, de comprendre la politique de cette entreprise.

La cerise sur le gâteau, ce sont les messages étonnés envoyées par Sixt sur ce site, est-ce bien sérieux ? Je ne sais pas en Allemagne, mais en France c'est fini le temps du consommateur naïf...

Inutile de dire que comme pour vous, Sixt c'est fini pour moi et mon entourage...

Par **cleseb**, le **09/09/2013 à 15:18**

Bonjour,

Nous avons également de gros problèmes suite à la location d'un véhicule chez sixt. De même, je ne savais pas que Sixt se permettait de nous débiter directement sur notre compte bancaire sans prévenir, sans facture...!

Nous avons eu effectivement un accident dans lequel nous ne sommes pas en tord (une moto nous a foncé dans la voiture à l'arrière), et même avant que l'on renvoie le constat d'accident et qu'ils sachent les conditions de l'accident, nous avons été prélevés vite fait bien fait des 900 euros de franchise (plus d'autres frais inexpliqués à côté...).

Nous avons envoyé des courriers, nous attendons des réponses...

En espérant ne pas être prélevés encore sur notre compte de sommes exorbitantes et injustifiées...!

En tout cas, pour nous aussi, fini Sixt...

Par **Sixt**, le **09/09/2013 à 15:25**

Bonjour Cleseb,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Pouvez vous mentionner votre n° de sinistre et ou n° de réservation dans votre post. Je vais le remonter à notre service et nous reviendrons vers vous dès que possible. Vous pouvez également contacter notre service sinistre en direct si nécessaire : sinistre.france@sixt.com.

Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **cleseb**, le **10/09/2013** à **10:31**

Mon numéro de réservation est le 9301103277.
Merci d'essayer de régler mon problème au plus vite.
Cordialement

Par **Suisui56**, le **01/10/2013** à **21:32**

Bonjour à tous,

Je suis dans la même situation avec l'agence Sixt Gare de l'est à Paris.

J'ai loué un utilitaire le 11/08 pour une demi-journée, que j'ai rendu dans le même état exact que celui dans lequel je l'ai reçu. Rien à signaler lors de l'état des lieux, je reçois ensuite ma facture normale.

Surprise le 20/09, soit plus d'un mois après, je reçois une facture pour des "réparations", par ailleurs pas du tout détaillées, et qui ont été effectuées 10 jours après que j'ai rendu le véhicule suite à un sinistre que j'aurais causé alors que je l'ai rendu exactement dans le même état, d'ailleurs rien n'a été signalé lors de la remise du véhicule!

J'ai écrit au service sinistre en disant que ces dégâts n'étaient pas de mon fait, j'attends une réponse (litige n°9050090621).

C'est vraiment la première fois que j'entends tant d'histoires identiques sur un loueur, avec autant de malhonnêteté.

C'est bien la dernière fois que je loue chez Sixt

Par **Celesty**, le **02/10/2013** à **00:32**

Bonjour,

Je suis exactement dans la même situation.

J'ai loué un véhicule de location sur la période du 06/08 au 02/09.

Lors de la prise du véhicule à l'agence Sixt Gare du Nord, une rayure était apparente sur le pare choc avant, et le véhicule n'avait pas été nettoyé au préalable.

Au retour du véhicule à l'agence Sixt Gare de l'Est, je l'ai à nouveau signalé à l'agent et la responsable de l'agence présents sur place.

L'agent de réservation qui m'a remis les clefs au départ était aussi sur place pour récupérer le véhicule, et a bien confirmé que la rayure était présente lors de la prise du véhicule.

L'état des lieux a donc été effectué et l'on m'a confirmé que tout était en ordre.

D'ailleurs, j'ai été déclassé et je réglais une prestation pour une catégorie de véhicule supérieure.

Je viens de prendre connaissance d'un courriel datant du 20/09 m'informant d'une déclaration de sinistre, et on me réclame la somme de 302,50€ à régler avant le 04/10.

Je suis dans l'incompréhension totale. Les agents avaient pourtant pris en compte les différentes informations correspondantes à la prise et au retour du véhicule.

De bonne foi, j'ai loué le véhicule pour une durée d'un mois et je n'ai provoqué aucun dégât matériel.

J'ai effectué plusieurs locations de véhicules auprès d'autres agences, et c'est la première fois que je suis confrontée à une telle situation. Ce n'est pas correct, j'avais une bonne image du service de qualité Sixt, et j'ai privilégié cette agence pour organiser ma location de véhicule.

J'ai aussi écrit auprès du service Sinistre et attend un retour à ce propos.
(n° de sinistre 9050136683 / n° de contrat 9301160498)

Par **Celesty**, le **04/10/2013** à **00:36**

Bonjour,

J'ai contacté Sixt pour faire le point sur mon dossier.

Je reçois un mail m'informant que ma responsabilité est engagée suite à des dégâts constatés lors du retour du véhicule.

Les agents font très mal leur travail visiblement puisqu'ils mélangent les dégâts des prises et des retours des véhicules.

Je souhaite que le service Qualité Sixt me réponde svp, je trouve cette situation absurde et incompréhensible.

C'est une véritable escroquerie !

(n° de sinistre 9050136683 / n° de contrat 9301160498)

Par **Sixt**, le **04/10/2013** à **13:15**

Bonjour Suisui56,

Après vérifications et compte tenu de vos observations le service sinistre m'informe avoir classé le dossier n° 9050090621 sans suite.

Le service sinistre va vous confirmer la clôture de ce dossier.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Mourfour**, le **07/10/2013** à **20:20**

Bonjour,

J ai moi aussi été fraîchement arnaquer par sixt à l aéroport de Lyon st exupery,(sinistre: 9050209744).

Je loue très souvent et c est peut être la dernière fois avec sixt! J ai eu une sois disante carte de fidélité pffff...[smile31][smile31]

J ai loué un véhicule pour le mariage d un ami, j ai conduit ce véhicule de sorte à être toujours loin des autres véhicule à l'arret(pas de stationnement en bordure de trottoir mais toujours en double file , garer en épis sur une place et demi, parking du domicile en sous terrain également sur 2 places). Lors de la prise de ce véhicule nous étions le 5/10/2013 et il était 18:15(la nuit commençait a tomber et il pleuvait énormément) . Un des employés m a apporté le véhicule qui était garé sur de la pelouse et de la boue. La personne au comptoir m'a déclaré les rayure déjà présentent sur le devant et l'arrière du véhicule(que je n ai pas pu vérifier a cause de la nuit et de la pluie) en faisant le tour du véhicule j ai aussitôt vérifié l état général de la carrosserie qui était bon sauf que le véhicule était plein de boue au niveau du bas de caisse, des roues et des jantes (incroyable ils garent leurs véhicules dans une sorte de champ)... La même personne du comptoir m a alors proposé d'aller voir le service qui s occupe du lavage. Celui ci m'a demander de me garer au devant de son stand pour qu il puisse la nettoyer(je suis rester dans le véhicule tout le long). Après ce lavage je ne suis pas repartie dans l agence et meme pas descendu du vehicule mais j'ai quitté directement l'aéroport(il y'a pour témoin la personne qui a nettoyé le véhicule). J ai fais très attention à ce véhicule et ai très peu roulé avec pour ne pas avoir de sinistres (200km sur les 500km autorisé).

Lorsque j ai rendu le véhicule on m accuse d avoir rayé la jante ! Je n ai pas pu la rayer puisque je ne me suis jamais et je dit bien jamais garer ou meme arrêter à proximité d' un obstacle que se soit un autre véhicule, un mur ou un trottoir...

Cela est ma parole contre la leur et ces conséquences ne me permettent pas d' être tranquille car je suis accusé à tort d'une chose pour laquelle je ne suis pas responsable.

De Plus la trace sur la jante est visible car celle ci est noirci par le temps cela prouve également que cela ne date pas de ce week end. Je refuse de payer pour une chose que je n'ai pas commise. J'ai également saisi mon conseil juridique pour qu il m'aide a prouver ma non implication dans ce litige.

Je leur ai envoyé une réponse par mail, mais selon la personne qui a fait l état des lieu lors de la restitution (m a littéralement accusé et dit que j allais devoir payer) !

Je suis des vôtres pour une action groupée contre ces escroqueries abusives!

Bonne soirée

Par **Sixt**, le **08/10/2013 à 15:57**

Bonjour Mourfour,

Après vérifications et compte tenu de vos observations le service sinistre m'informe avoir classé le dossier n° 9050209744 sans suite.

Le service sinistre va vous confirmer la clôture de ce dossier.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **11/10/2013** à **14:15**

Bonjour Fieufette01,

Après vérifications et compte tenu de vos observations le service sinistre m'informe avoir classé le dossier n° 9050121321 sans suite.

Le service sinistre va vous confirmer la clôture de ce dossier.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Kevin R**, le **19/10/2013** à **13:21**

Bonjour, apparemment je ne suis pas le seul à avoir un problème de sinistre avec Sixt. En effet j'ai loué une BMW du 23/08/13 au 01/09/13 à la gare sncf de Toulouse Matabiau.

Premier problème le 23/08 j'avais loué le véhicule pour 19H30. (l'agence fermait à 20H) Mon train ayant pris 1h de retard, j'ai donc appelé à plusieurs reprises Sixt pour les prévenir de mon retard et ils m'ont confirmés au téléphone que quelqu'un m'attendrait à la gare pour que je puisse récupérer le véhicule. Oh surprise l'agence était fermée à mon arrivée !

J'appelle le lendemain pour savoir à quelle heure je devais me présenter à l'agence pour prendre le véhicule, et on me répond alors que le véhicule qui m'était réservé avait déjà été loué à quelqu'un d'autre ! On me propose alors d'aller à l'aéroport pour prendre un autre véhicule, ce que je refuse catégoriquement; le loueur a dû faire l'aller retour pour me ramener un véhicule conforme à ma réservation.

Ma semaine de location se déroule très bien, pas un seul accident, pas de panne, pas de pneu crevé ni quelque accident que ce soit, évidemment j'avais souscrit à toutes les assurances possibles chez Sixt (bris de glace, crevaisson, accident,...).

Et là deuxième surprise, je reçois le 17/10/13 une déclaration de sinistre (n°9050221170) pour un dégât observé sur le bas de caisse avant / passager / crash.

Le jour de prise du véhicule (le 24/08/13) un accroc sur le pare choc avant et d'autres légères rayures avaient certes été notés de manière manuscrite par le loueur. A mon retour de location, l'agence était une nouvelle fois fermée, j'ai donc déposé les clés dans une boîte à cette effet, et appelé une semaine plus tard pour être sûr que tout était en norme par rapport à mon dossier.

Alors je ne sais pas quoi faire, j'ai évidemment fait part de ma surprise à Sixt. Et après avoir lu vos commentaires, je m'aperçois que Sixt essaie de m'arnaquer.

Pour l'instant il ne me demande pas d'argent mais je compte bien prévenir ma banque afin d'interdire toute demande de prélèvement automatique venant de Sixt, car je ne compte pas déboursier un centime pour des dégâts que je n'ai pas causés !

je suis outré qu'après tout ces litiges, cette agence continue d'agir ainsi auprès de ses clients; ce qui est sûr c'est que je suis d'accord pour une action groupée de consommateurs, et j'espère que Sixt règlera mon dossier rapidement.

Que me conseillez vous de faire ?
Comment cela s'est-il passé pour vous ?

Merci de vos conseils et de vos réponses.

Par **Sixt**, le **21/10/2013** à **12:06**

Bonjour Kevin R,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Je vais le remonter à notre service et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Azizi Issam**, le **22/10/2013** à **12:49**

Bonjour , apparemment je suis pas le seul a avoir des problèmes avec sixt , je viens de recevoir une facture de 130€ à payer avant la fin du mois , suite un mail de sinistre N :SNR 9050153046 CQ-854-SG date de la location le 09/09/2013 , étant client régulier chez Sixt je loue une voiture allez simple qui coûte assez cher (280€) pour 24h qui se passe très bien , mai la dernière location d'un nissan junkie réserve sur internet et récupère à Strasbourg l'état des lieu à été déjà faite avec une dizaines de rayure et un trou sur pare choc avant , personne se déplace avec moi pour constaté les dizaine de dégât , je prend quand même la voiture , rendu le lendemain comme prévu à Toulon et la inspection minutieuse de la voiture , je laisse l'esprit tranquille rien à me reprochée je singe et je part content malgré tout de la location , deux semaine plus tard je reçoit un mail du service sinistre et quelque jour après un facture de 130 € à payer , j'ai un sentiment de colère et de trahison voilà comment sixt récupère de l'argent sur notre dos

Je suis près pour toutes action contre Sixt ,page facebook , follow Twitter , 60 million de consommateur ... (je connais des administrateur de grosse page Facebook il peuvent nous aider éventuellement)

SIXT À FUIRE ABSOLUMENT !!

Par **Sixt**, le **23/10/2013** à **09:30**

Bonjour Azizi Issam,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Je vais le remonter à notre service et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Merci également de contacter notre service sinistre en direct en envoyant votre n° de sinistre et vos contestations à : sinistre.france@sixt.com.

Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **karima31000**, le **23/10/2013** à **22:01**

Numéro de sinistre : 9050168543

Numéro d'immatriculation : M-TB 7497

A ce que je vois je ne suis pas la seule à avoir eu des problèmes avec sixt. j'ai loué un BMW 520D du 09/09/2013 au 16/09/2013 à l'aéroport de Toulouse Blagnac.

Aucun tour du véhicule n'a été fait par l'agent, on m'a restitué les clés à la sortie du lavage du véhicule.

Ma semaine de location c'est très bien déroulé, pas un seul accident, pas de panne, aucun dégâts matériel...

Lorsque j'ai rendu le véhicule l'opératrice m'annonce qu'il y a un dégât au pare choc avant hors celui-ci était déjà présent à la prise du véhicule.

J'ai effectué plusieurs locations de véhicules auprès de Sixt et c'est la première fois que je suis confrontée à une telle situation. Ce n'est pas correct, j'avais une bonne image du service qualité Sixt et j'ai privilégié cette agence pour organiser ma location de véhicule. Et c'est la dernière fois avec Sixt.

On m'accuse d'avoir endommagé le véhicule. C'est ma parole contre la leur et ces conséquences ne me permettent pas d'être tranquille car je suis accusée à tort d'une chose pour laquelle je ne suis pas responsable.

Je refuse de payer pour une chose que je n'ai pas commise.

De plus, je n'ai pas les moyens de payer 875 euros de dégât. Je suis actuellement au chômage et enceinte de 8 mois, je vis seul et en difficulté financière. Je trouve cela injuste!!

Par **Sixt**, le **24/10/2013** à **07:40**

Bonjour karima31000,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Je vais le remonter à notre service et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Merci également de contacter notre service sinistre en direct en envoyant votre n° de sinistre et vos contestations à : sinistre.france@sixt.com.

Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Galpat**, le **27/10/2013 à 23:55**

Bonsoir pour moi pareil plus que déçu de cette entreprises je loue un utilitaire pour mon déménagement en ligne et le réceptionne à Paris Gare de Lyon num9303449073 déjà on m annonce qu'il ne reste plus qu'à louer des utilitaire plus grand que ce que je désire c pas grave je prend (plus cher bien sur) arriver le matin a savoir aujourd'hui .on me dit qui y en a un plus petit (super)l'employer m assure qu'il s occupe de tout ...du coup je vais prendre mon utilitaire avec deux de mes amis le préposé m accompagne un peut non chaland et agar je comprend il est tôt 8h45' il fait encore nuit et il pleu, nous voilà à l'utilitaire déjà deux pv sur le pare-brise il les prends et les jettes il fait mine de tourner autour mais il fait très sombre et la nuit a du être dur pour lui vient me voir et me dit c bon vous pouvait y aller ... Nous voilà partis m es amis et moi meme nous garons dans mon parking souterrain priver et patron pour l'autre apart le nouveaux situer près d'une impasse . Nous patrons a confo en dernier voyage et repartons rendre le vehicul , la surprise ce même utilitaire aurai subit des dommages dont un intact qui commence a rouillée qui n'a pas était signaler le type nous dit c vrais ça commence à roulier mon collègue n'a pas due le voir (forcément le matin sûrement après une soirée arrose ça doit être dur à voir) puis remarque une bosse dans la carrosserie de la porte et me dit que nous en somme responsablenous partons a l accueil pour en savoir plus et demander des explication quand a l attitude de cette employer du matin et les méfait dons on nous accuse ... De la nous demandons de faire une recherche sur les dernier locataire et voir l historique du véhicule on nous annonce qu'il n y a rien et qui non pas grand chose car il vient d une autre agence Je conteste les coup sur le véhicule et me dit que j aurait due moi même faire le tours du vh et vérifier !!!! Mais on ne nous a pas laisser le choix le matin il nous a presque foutu dehors Je demande une photocopie des dernier locataire et tchek du véhicule .. Il n'a pas le droit ok bon je suit gentil mes amis en sont témoins nous justifions quand a l'utilisation du vh rien a faire ...une amie avocat que j appelé entretemps me conseil de pas signer le bon de retour et de demander une attestation quand a leur refus de me donner les précédent tchek je comprend il y a les coordonne des précédent loc. De la il me préparent une lettre manuscrite indiquant notre mésaventure et la en le relisant j avait miraculeusement changer de nom !!!!! Incroyable non .. Je le signal et lui demande a tout hasard pourquoi et m explique en gros que c est précédent

collègues non pas fait leur travail comme par hasard....(ça me rappelle quelque chose) Il pars inspecter le véhicule car la aussi le précédent réceptionniste n'a pas noter les coup et est introuvable et injoignable (disons qu'il a du prendre une pose café lui aussi)
Au retour me photocopie l'avis de dépôts et réception comme je lui avait demandé et m'aperçoit qu'il y a ajouté le coup à moitié rouiller
Je lui signale et me répond que ce-ci aussi n'y était pas et que j'aurais dû le signaler le matin alors que 5 min plus tôt l'autre m'a dit le contraire que c'était un oubli car ça a rouillé c'était vieux!!!!!!
Non m'est-il ce foutu de ma g. En plus
La préférence de partir plutôt que de devenir fou , je pense vraiment qu'il nous prennent pour des cons j'attends leur soit-disant expertise et s'il ose me prélever avant je vais fissa porter plainte pour escroquerie je pense qu'il ne sera pas difficile de trouver d'autre personne flouer et voler si honteusement ,
J'espère qu'il vont retrouver la raison avant et mieux gérer leur dossier et leur employeur et que cette histoire en restera la sinon le nécessaire sera fait
Donc faites attention on n'a pas tous la chance d'être bien conseillé et d'avoir de bons amis compétants

Par **Sixt**, le **28/10/2013 à 18:16**

Bonjour Galpat,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Je vais le remonter à notre service et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Merci également de contacter notre service sinistre en direct en envoyant votre n° de sinistre et vos contestations à : sinistre.france@sixt.com.

Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Colegram**, le **20/11/2013 à 10:02**

Bonjour,

suite à un sinistre avec SIXT (rayure constatée au moins 1 semaine après la remise des clés), voici un conseil, qui a marché (en un mot : se servir des CGL. Valable pour SIXT et les autres).

Faire une belle lettre rappelant l'article 12 de leur CGL « Pour les dommages ne rendant pas le véhicule impropre à la circulation, ce dernier n'est pas immobilisé et l'expertise est effectuée à distance sur la base de photographies prises lors de la restitution du véhicule. ».

Ces photos doivent pouvoir être mises à disposition du locataire, en vue d'une contre-expertise.

Donc demandez à SIXT la (ou les) photo prise LE JOUR DE LA RESTITURION. Si cette photo ne date pas du jour meme, elle n'est pas valable, et le devis de leur expert non-plus. (pour vérifier la date de prise de vue, utilisez les métadonnées de la photo (voir google pour la manip)).

De plus, pour etre valable, le devis doit mentionner le kilométrage de la voiture.

Et à rajouter egalement dans le courrier :

- Les dégradations d'origine inconnue ne peuvent être mises à la charge du locataire, dans la mesure où elles pouvaient exister avant la location (UFC c/SARL Nouveau style de location, TGI Parie, 4e Ch. 1re section, INC n°2277)
- C'est au service de location de prouver que les dégradations imputées sont intervenues alors que le véhicule était sous la garde du locataire (TI Lyon – 1.7.1996 – INC N°3249)

Et bien evidemment, prévenez que si le dossier doit être maintenu, vous le remontrerez à la DGCCRF.

Par **MarcoT**, le **04/12/2013** à **10:58**

Malheureusement, Sixt ne sont pas les seuls dans ce cas la.

Agence Avis non plus ne font même pas de tour du véhicule a la prise en charge et même si on constate les dégâts le lendemain, ils refusent de nous "blanchir" pour ces dégâts car on a eu le véhicule pendant la nuit et qu'on peut être responsable de ceux ci...

Attention donc, quand vous louez chez n'importe quelle entreprise, exigez de faire un tour du véhicule avant de le prendre et soyez attentifs!

Par **MarcoT**, le **04/12/2013** à **11:06**

Malheureusement, Sixt ne sont pas les seuls dans ce cas la.

Agence Avis non plus ne font même pas de tour du véhicule a la prise en charge et même si on constate les dégâts le lendemain, ils refusent de nous "blanchir" pour ces dégâts car on a eu le véhicule pendant la nuit et qu'on peut être responsable de ceux ci...

Attention donc, quand vous louez chez n'importe quelle entreprise, exigez de faire un tour du véhicule avant de le prendre et soyez attentifs!

Par **Colegram**, le **04/12/2013** à **12:39**

Bonjour,

d'ou les 2 jurisprudences ci dessous.

Si ils n'ont pas fait d'état des lieux avant la remise des clés, ils ne peuvent légalement pas prouver que le client est responsable des dégradations.

- Les dégradations d'origine inconnue ne peuvent être mises à la charge du locataire, dans la

mesure où elles pouvaient exister avant la location (UFC c/SARL Nouveau style de location, TGI Paris, 4e Ch. 1re section, INC n°2277)

- C'est au service de location de prouver que les dégradations imputées sont intervenues alors que le véhicule était sous la garde du locataire (TI Lyon – 1.7.1996 – INC N°3249)

Par **fanny**, le **07/01/2014 à 10:38**

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander des conseils car je suis exaspérée par l'attitude de Sixt qui m'accuse de dégâts que je n'ai pas commis. Je ne dors plus les nuits car je suis stressée de cette situation car ils me disent qu'ils vont m'envoyer une facture!

Je vous explique la situation:

J'ai loué un véhicule chez Sixt le 31 décembre après-midi à l'agence de Neuilly sur Seine (contrat de location: 9305271078). Après m'avoir fait signer le contrat de location et remis les clés je suis allée dans le parking Vinci avec mon amie pour récupérer le véhicule. Comme on devait aller à Ouistreham et donc qu'on allait être juste en km (contrat deux jours donc 500km), on a vérifié tout de suite le compteur. Sur le contrat il était indiqué 438km, en fait le compteur affichait 450 km. On a donc demandé à l'employé qui se trouvait dans le parking de nous modifier le nombre de km au départ. Il m'a fait signer un papier et nous a souhaité bon voyage sans nous faire faire le tour de la voiture. En fait il venait de me faire signer le protocole de départ. Dans la case dégât il avait inscrit 450km départ. Je suis trop bête, j'aurais dû faire le tour du véhicule.

De là, on prend l'autoroute et on se gare à la thalasso sur un parking vide, en marche arrière, avec un mètre entre le grillage et le coffre pour sortir les bagages. Le lendemain on reprend l'autoroute et on va directement au parking Vinci de Neuilly rendre la voiture exactement au même endroit qu'on l'avait pris (même si notre contrat durait jusqu'au lendemain, on n'avait plus besoin du véhicule donc on l'a rendu) mais comme il n'y avait personne on met les clés dans la boîte aux lettres. Grosse erreur!!!! Le lendemain matin je reçois un email avec le protocole de sortie stipulant qu'il y a des dégâts sur l'arrière du véhicule!!!! Rayures 5-10cm arrière centre (sur le dessin c'est l'arrière droit qui est coché - ça montre le sérieux de SIXT). J'ai appelé tout de suite pour venir voir le véhicule et les dégâts et là ils me disent que le véhicule a déjà été reloué pour 6 jours! J'ai écrit à leur service sinistre pour contester une première fois dans la matinée. Ensuite entre midi et deux nous sommes allées à l'agence pour discuter avec mon amie. Il nous ont montré des photos avec des rayures sur l'arrière droit!!! J'ai dit que c'était impossible que ce soit moi car je n'ai fait que de l'autoroute et il n'y avait personne sur le parking à Ouistreham (et de toute façon vu comment j'étais garée personne ne pouvait m'accrocher l'arrière droit de la voiture). Mon amie était témoin et leur a dit que c'était scandaleux mais les agents Sixt se fichent de notre version et nous redirigent vers le service sinistre. J'ai donc réécrit au sinistre pour les informer que j'avais vu les photos et que c'était impossible que ce soit moi. De plus sur les photos, la voiture est garée sur une place handicapée alors que je l'avais laissée sur une place normale, là où je l'avais prise. Elle a donc été déplacée. Le service sinistre m'a répondu que je suis responsable du véhicule jusqu'à la réouverture de l'agence. Mais peut-être que les dégâts étaient déjà là avant ou bien qu'ils ont été faits entre la réouverture de l'agence et la relocation très rapide du véhicule! En tout cas je suis certaine que ce n'est pas moi!

Ils indiquent dans leur email qu'ils vont m'envoyer une facture!

Je suis scandalisée par leur manque d'honnêteté et le non respect du client car à aucun

moment je n'ai fait le tour de la voiture au moment du depart ou de l'arrivee. C'est trop facile pour eux d'accuser les locataires qui paient de degats commis par d'autres personnes!!! Que faire? je ne relouerais plus jamais via Sixt, ce sont des escrocs. Je pense aller jusqu'au tribunal. Est-ce que quelqu'un a deja fait ca? je ne veux pas me laisser faire. c'est trop facile pour eux de tout mettre sur le dos des clients honnetes. J'ai besoin de conseils car je commence mal l'annee et j'aimerais que cette histoire se termine rapidement car cela me fatigue de devoir me justifier encore et encore!!! J'attends vos conseils. Merci beaucoup.

Par **Colegram**, le **07/01/2014** à **11:06**

Bonjour,
bonne année quand même.

- 1 - demandez l'envoi de la photo par mail. (Ces photos doivent pouvoir etre mises à disposition du locataire, en vue d'une contre-expertise.) Précisez dans votre demande que ces photos doivent avoir été prises LE JOUR DE LA RESTITURION (article 12 de leur CGL). Si ces photos ne datent pas du jour meme, elles ne sont pas valables(pour vérifier la date de prise de vue, utilisez les métadonnées de la photo (voir google pour la manip)). Ces photos conditionnent tout : la réalisation du devis de la facture, la preuve que vous êtes en tord (ou pas)... Photos non "contractuelles" => photos non valables => fin de la discussion !
- 2 - Etant donné que c'est au service de location de prouver que les dégradations imputées sont intervenues alors que le véhicule était sous la garde du locataire (TI Lyon – 1.7.1996 – INC N°3249), demandez leur une preuve (photo) que la rayure n'était pas présente le jour de la remise des clés.
- 3 - Si le constat met une croix sur le coté, et que la rayure est au milieu sur la photo, le constat n'est pas valable. De plus, il faut que le constat mentionne le kilométrage du véhicule ainsi que la date de réalisation du constat.
- 4 - Si la voiture a été déplacée, c'est que l'agence avait été rouverte (pour récupérer les clés), donc vous n'étiez plus responsable.

Dans votre courrier, précisez que si ils maintiennent leurs positions, vous contacterez la DGCCRF avec les éléments documentaires et juridiques en votre possession.

Dans tous les cas, meme si ils arrivent à prouver que vous etes en tord, la facture qu'ils vont vous envoyer peut etre remise en question via une contre-expertise (vérifier dans votre assurance si les contre-expertise sont prises en charge. Certaines assurances sont liées aux cartes bancaires utilisées pour payer.). Ces contre-expertises doivent être chiffrées à partir des mêmes photos que celle utilisées pour le devis initial. Et cette facture peut également être non recevable en fonction des détails qui pourraient manquer dessus...

Par **fanny**, le **07/01/2014** à **11:14**

Merci beaucoup pour ces conseils.
J'ai deja demande une copie des photos et le rapport de l'expert. Pas de reponse. Je vais les

relancer avec les autres points que vous me signalez également.
Merci beaucoup et bonne année.
Je vous tiens au courant.

Par **fanny**, le **07/01/2014 à 17:13**

je viens de recevoir un email comme quoi il cloturait le dossier.
Je vous remercie beaucoup pour vos conseils

Par **samira bel**, le **15/01/2014 à 22:52**

Bonjour ,

J'ai loué une alfa giuletta (n° sinistre: 9050364074)et contrat Numéro de contrat: 9304605773 du 5 au 6 décembre 2013 et je n'ai eu aucun accrochage et j'ai toujours garé ma voiture dans un parking fermé.

Je rends la voiture dans le même état que celui dans lequel je l'ai reçu c'est à dire avec :

- Hayon centre rayure 5 à 10 cm profond
- Aile avant passager enfoncement -Pare choc arrière passager rayure 5 -10 cm superficiel
- Portière arrière conducteur enfoncement 10 cm sans dug
- Bas de caisse arrière passager rayure 10 cm profond

C'est ce que j'avais de marqué sur le papier qui constatait les dégâts déjà présents lors de la location.

40 jours apres je recois un mail m'informant un sinistre,avec les meme dégats mais écrit du autre manière

Comment peut-on me tenir responsable et me dire que les dégats constatés ne sont pas les mêmes ??!

Je n'ai quand même pas eu un accrochage au mêmes endroits ça se verrait??!!

J'ai également écrit au service sinistre en disant que ces dégâts étaient déjà présents mais je ne fais pas d'illusion non plus.

Je loue des voitures très souvent car je n'en ai pas à moi et je n'ai jamais eu ce problème avant.

Je suis tout à fait d'accord une action groupée avec l'assistance des associations de consommateurs doit être lancée !

Par **Sixt**, le **17/01/2014 à 15:31**

Bonjour samira bel,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Nous avons bien vu votre message. Je vais le remonter à notre service sinistre et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **pedroleoch**, le **21/01/2014** à **11:42**

Bonjour,

J'ai récemment louer un utilitaire pour un déménagement. J'ai eu un sinistre (enfoncement de la carrosserie de la porte coulissante de côté). N'ayant pas pris l'assurance (grossière erreur), je dois payer la note à SIXT.

Après plus d'un mois et demi de silence de leur part je reçois la facture qui est très très SALEE !! Je reconnais devoir payer le coût de la réparation mais le montant proposé par l'expert automobile me paraît disproportionné. Il a fait son expertise à distance sur la base de photos et propose de changer toute la carrosserie de la porte.

Comment puis-je contester cet avis? Dois-je obligatoirement passer par une contre-expertise contradictoire? Quel en est le coût?

Merci de vos réponses.

Par **fanfankebec**, le **10/02/2014** à **22:16**

Merci pour ce forum

J'ai le meme soucis que beaucoup de personnes sur ce forum apparemment

Loué un vehicule fin décembre 2013 (n. contrat 9305059545), rendu sans accroc. 20 janvier, je recois un courrier de Sixt : il y aurait des dommages sur le vehicule. Le 24 janvier, j'envoie un courrier pour expliquer de bonne foi que je n'ai eu aucun sinistre. 3 fevrier, je recois un courrier ignorant ma precedente reponse et me demandant de regler 327 Euros de frais (pour une rayure de 5 cm).

Comme conseille, je vais de ce pas demander la photo (paraît douteuse sur la photocopie), je ne compte pas en rester la en citant les articles connus que vous mentionnez sur ce site et en alertant si besoin est la DGCCRF.

Je loue des voitures depuis des annees dans le monde entier, je n'ai jamais eu aucun soucis et quand bien meme je le signalerais. Nous sommes mis devant le fait et presse pour payer

qq chose que nous n'avons pas fait. 1er soucis avec Sixt.

J'oublie de mentionner l'autre mesaventure avec ce loueur. Non seulement nous n'avons pas fait l'état des lieux au départ (heure de fermeture des bureaux) ni à l'arrivée (20 minutes de queue puis j'ai dû partir précipitamment car mon vol arrivait), mais nous ne savions pas quel était le carburant du véhicule. Heureusement nous n'avons pas beaucoup roulé et le plein a suffi à notre semaine de location, nous souhaitons, comme d'habitude, faire le plein avant restitution. Après attente à la pompe à essence, impossible de voir quel carburant il faut mettre (ni sur le réservoir ni dans le mode d'emploi -absent du véhicule), nous téléphonons donc à Sixt qui nous donne le carburant. Mais le système est nouveau, personne n'a pu entrer la pompe dans le réservoir ! nous sommes rentrés après 30 minutes perdues et sans le plein ! il me semble que quand on donne un nouveau système au client on l'explique, on nous a bien sur facture le plein d'essence à prix défiant toute concurrence (93 Euros le plein de Diesel).

2 problèmes en 1 seule location après 20 ans de location sans annicroche, il est certain que je ne relouerai pas chez Sixt.

Merci pour vos conseils si vous en avez, je vais déjà appliquer ceux qui sont mentionnés précédemment.

Par **fanfankebec**, le **13/02/2014 à 20:27**

Merci pour les conseils, que j'ai suivis à la lettre, je viens de recevoir un courrier : le dossier est clos.

Par **Hichou67**, le **14/02/2014 à 23:05**

Merci d'avance pour vos conseils...

Malheureusement sixt ne s'arrête pas à la France!!!! J'ai goûté à ces joies en Allemagne!!(qui ont des prix intéressants) J'avais réservé et pré-payé pour louer un 4x4 BMW X5 pour mon mariage et la veille au moment de récupérer la voiture, on m'annonce qu'il ne reste qu'une BMW certes mais une 530d GT!!!! Si ce n'était que cela.... j'ai tout de suite constaté des rayures sur l'ensemble du véhicule que j'ai tout de suite signalé à l'agent présent sur place!!! Une fois le véhicule rendu sans le moindre dégât de plus, j'ai reçu un mail avec soi-disant des dommages que j'aurais causés identiques à ce décrit le jour de la prise du véhicule au loueur!!!! Il me réclame 2500 euros!!! Sixt France me dit qu'il peuvent rien faire vu que c'est l'Allemagne?!!!! Que puis-je faire?? En tout cas je payerais jamais !!!et je m'engagerais à leur créer une mauvaise réputation niveau européen!! Sixt sont des voleurs!!! Et partout!! C qui le patron?? C'est qui les pigeons ouais!!!! Sixt c'est fini !!! Dans tous les pays!!!

Par **Sixt**, le **21/02/2014 à 18:19**

Bonjour Hichou67, bonjour à tous,

Nous sommes désolés que votre location se soit mal passée.
Nous avons bien vu votre message. Afin de faciliter le traitement de vos demandes merci de bien mentionner le n° de réservation ou de sinistre dans vos posts ou de contacter directement notre service sinistre par téléphone au 03.89.90.14.84 ou par courriel: sinistre.france@sixt.com et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Hichou67**, le **21/02/2014** à **21:56**

Bonjour, le numéro de sinistre est le 9050212486 .

Par **Sixt**, le **22/02/2014** à **10:14**

Bonjour Hichou67,

Merci je vais voir avec le service sinistre français / sinistre.france@sixt.com ce qu'il est possible de faire avec leurs homologues allemands et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Hichou67**, le **23/02/2014** à **13:44**

Très bien j'attend....

Par **Sixt**, le **28/02/2014** à **10:42**

Bonjour Hichou67,

Le service sinistre m'informe que vous avez du recevoir un e-mail vous informant que votre dossier a été classé sans suite.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Hichou67**, le **28/02/2014** à **14:18**

Effectivement je viens de recevoir un mail ce matin confirmant vos dire... Merci pour votre intervention en espérant ne plus subir ce genre de situation. Cordialement hichou67

Par **Sixt**, le **06/03/2014** à **14:10**

Bonjour adamyazak,
Le service sinistre m'informe que vous avez du recevoir un e-mail vous informant que votre dossier est clos.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **adamyazak**, le **06/03/2014** à **14:14**

Bonjour,

Merci pour votre réponse et de votre réactivité j'ai bien reçu le mail.

Par **kosmic67**, le **07/03/2014** à **09:18**

Bonjour,

j'ai loué un véhicule Peugeot 207 chez Sixt à Rennes le 08 janvier 2014, sous le contrat de location n°9305466906.

La location du véhicule a débuté le 08.01.2014 vers 18h.

SIXT m'a confirmé que la voiture avait déjà pas mal de bosses présente tout autour.

La voiture était garé au bord d'une route, côté passager vers la route.

J'ai demandé à SIXT comment se passait le retour du véhicule prévu le 09.01 vers 11h (horaire ou l'agence était normalement ouverte). SIXT m'a répondu qu'il suffisait de garer le véhicule sur le parking en face de la boutique et de remettre les clefs dans la boîte aux lettres au cas où l'agence serait fermée.

Le jour du retour, le 09.01 vers 11h, l'agence était fermée, j'ai donc laissé le véhicule sur le parking et remis les clefs dans la boîte aux lettres.

2 heures plus tard, j'ai reçu un appel de SIXT me disant qu'il y avait une bosse côté conducteur qui ne figurait pas avant la location (comme par hasard l'agence était fermée et au début de la location, la voiture était garée avec le côté conducteur caché...).

Je précise que je n'ai pas signé de retour de location et qu'aucun état des lieux n'a été effectué, ni au début de la location ni au retour avec le loueur.

SIXT m'a par contre débité 900€ de franchise sans m'avertir !

Je précise également que je n'ai fait aucun dégâts matériel sur ce véhicule, et je suis en aucun cas en cause dans ce sinistre.

Etant donné que c'est au service de location de prouver que les dégradations imputées sont intervenues alors que le véhicule était sous la garde du locataire (TI Lyon – 1.7.1996 – INC

N°3249), je souhaiterais obtenir une preuve (photo) que la rayure n'était pas présente le jour de la remise des clés.

Par **volvert.**, le **10/03/2014** à **09:25**

Ayant tout perdu à cause d'un accident de circulation je croule sous des dettes et cette situation s'est empiré avec les faux prêteurs, je me suis fait avoir plusieurs fois par ces indécats mais je ne me suis pas découragé vu ma situation, alors j'ai contacté Mr GOBERT celui dont tout le monde parle sur les forums. Mr Gobert m'a fait suivre des procédures sécurisées pour nous deux et 72 heures après j'ai fini par avoir les 25000€ .Si vous avez besoin d'un prêt honnête, sérieux et fiable voici son mail: scgobert@hotmail.fr

Par **Ibrahim B.**, le **10/03/2014** à **22:37**

Bonjour,

Encore un soucis avec sixt. Voici mon expérience et le courriel envoyé à sixt service sinistre.

Je vous écrit suite à la réception d'un devis reçu par mail.

Tous d'abord j'ai effectué une location dans votre agence via internet.

Mon contrat de location num 9305845898. Lors de la remise des clé (au comptoir) la réceptionniste m'indique l'emplacement du véhicule sans m'accompagner me précisant que si je vois quelque chose de plus que le sinistre précédent de ne pas hésiter à revenir lui montrer chose que j'ai faite elle me demande de rapprocher le véhicule je lui fait constater divers rayures sur carrosserie et sur un feu à l'arrière elle me répond ne vous inquiété pas nous sommes au courant partez tranquille.

En rendant le véhicule je lui en reparle madame me dit je le note et on verra bien ,quelque jours passe je constate un prélèvements de 19, 52euros de la part de sixt rent ... n'ayant pas donné d'autorisation j'avoue ne pas comprendre je rappelle le service afin d'avoir des explication il s' emblerait que je n'ai pas remis le plein de carburant je conteste on me répond que c'est une erreur et qu'on va régulariser mon compte le remboursement à été effectué depuis ,par contre je ne suis pas d'accord avec ce devis où l'on m'impute et me somme de payer la réparation d'un dégât dont je ne suis aucunement responsable à moins de revoir dans votre fonctionnement ou il y a eu dysfonctionnement pour ma part je suis prêt à effectuer une contre expertise c'est la raison pour laquelle je vous demanderai les photos prise le jour du sinistre lors de la restitution (pas en ma présence) or d'après vos CGL article 12 c'est la procédure, de plus sur le devis le km n'est pas noté. Je suis très compréhensif mais là je ne suis vraiment pas d'accord si vous maintenez votre position je n'hésiterai pas à contacter la DGCCRF. C'est peut être une erreur comme pour le carburant facturer enfin bon veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mes coordonnées mail ref number 84828118

Num sinistre 9050387388

Contrat 9305845898

Location du 22.01.2014 au 23.01.2014.

Par **Maaloukk**, le **10/03/2014** à **22:47**

J'ai eu encore pire et quand je lit vot commentaire ça ne m'étonne même plus. Mariage d'un ami en juin 2013 je loue un gt noir 530 a Saarbrücken en Allemagne étant de Metz les prix sont plus attractif en Allemagne . Le vehicule me plait je le prolonge et y fait attention comme si c'etait mon petit bijoux... Le soir de la restitution je ramène le vehicule mais ne trouve aucune station qui est ouverte pour prendre du liquide alors je le dépose sans le plein je me dit que ce n'est pas grave et qu'il me facturons même plus chère tant pis. A ma surprise il me prélève 350 euro en plus... Mais la n'est pas le plus gros souci . Quelque mois après je reçois un courrier me faisant part d'un sinistre au niveau du coffre. Personne pour faire d'état des lieu je restitue le vehicule le soir comme convenu et dans l'état pris c'est a dire nickel... Mais certes pas laver. Sur ce courrier je n'y réponds naturellement pas sachant qu'il n'y a eu aucune sinistre ... Quelque mois après je reçois des courrier de recouvrement me réclamant la somme de 14500 euro c'est a dire presque 20x le montant de la franchise ... Mais il ont cru trouver le bon pigeon alors vraiment pour quelque chose que j'ignore et dont je ne suis pas responsable ou qui est peut être même inexistant ... Je ne louerais plus jamais chez Sixt et je songe même a porter plainte pour arcelement et arnaque je me suis extrêmement bien renseigner et il ce peut et qu'il est fort probable que si je l'ai attaque en justice je reçoit dommage et intérêt ça tombe bien j'ai besoin d'un petit d'argent ... En tous cas des voleurs comme eux j'en ai jamais vu... Si vous avez quelque souci contacter moi j'ai un avocat béton pour ce genre de dossier... Cordialement les internautes

Par **Ibrahim B.**, le **11/03/2014** à **06:45**

Maaloukk c'est incroyable quand je lis ce genre d'anecdote.

J'attends le retour du service sinistre et si il persiste je prendrai un avocat d'autant plus que sur l'état des lieu du retour la réceptionniste a rempli le constat pour commencer sans kilométrage, le véhicule c'est un essence et elle a coché diesel, je lui es reparlé de la rayure elle a mis en commentaire sans cocher la case nouveau dégât enfin du grand n'importe quoi et quand il m'ont fait le devis qui vient du carrossier sixt comme par hasard à nouveau pas de km, j'ai demandé des photos pour voir le sinistre que j'ai pas fait et il ont trouvé le moyen de m'en envoyer.

Pour ma part je suis scandalisé face à ce manque de professionnalisme enfin bon 659€ pour une rayure sur une aile un pare choc a remplacer je ne comprend pas.

Enfin j'aimerais vraiment servir d'exemple pour les médias j'en parle autour de moi et je ne compte pas me laisser faire.

Cordialement et courage à tous

Par **Ambargo**, le **28/03/2014** à **18:56**

Une mésaventure de plus avec Sixt...

Deux jours de location à la gare de Nantes: j'ai loué une Audi A1 — déjà bien rayée si on s'en remet au contrat de location. Habituee des locations de voitures pour mes déplacements

professionnels, avec mon collègue n'ont n'avons eu aucun soucis. Deux jours après avoir retourné la voiture au parking (sans personnel présent sur les lieux) qui se situe à 200 m de l'agence où nous remettons les clés à l'hôtesse pour clôturer la location, je reçois une déclaration de sinistre pour une rayure constatée sur le pare-choc arrière!! Je conteste une première fois cette rayure qui ne relève pas de ma responsabilité et on me prévient qu'elle a bien été constatée pendant ma location.

Sans constat partagé au retour du véhicule je ne comprends pas comment Sixt peut imputer la responsabilité à ses clients alors que les retours se font sans aucun professionnel sur place. Une fois garée sur le parking et les clés remises qui sait ce qui peut se passer avant l'état des lieux du personnel de Sixt? Quel est l'objectif de Sixt, faire fuir ses clients en les accusant à tort?

En lisant les mésaventures sur ce forum je me rends compte que ce sont des pratiques courantes de ce loueur. Il semblerait que les cartes bancaires soient également débitées sans sommation. Dois-je bloquer la mienne?

Quelles lois permettent de se protéger de ces pratiques? Quels recours existent pour contester ce sinistre? Pourquoi les constats unilatéraux de Sixt sont supposés faire foi?

Numéro de sinistre: 9050494750

Numéro de contrat: 9307503393

SNR 9050494750 DB-617-EJ

Par **Checkout44**, le **23/04/2014** à **00:55**

Bonjour,

Egalement victime d'une location malheureuse chez Sixt à la gare de Nantes.

Nous sommes un dimanche en janvier et je me présente à l'agence pour prendre possession d'un véhicule pour 15j. Agence fermée, la location commence bien ! J'appelle donc l'agence de l'aéroport pour leur indiquer que je suis devant leur agence de la gare, porte close ... Qqun de l'agence arrive dans les 20 minutes. Après avoir rempli toutes les formalités, signé les contrats et au passage souscrit au rachat de franchise, nous prenons possession du véhicule sur un parking extérieur derrière la gare : nous sommes 2 conducteurs donc 2 personnes à faire le tour du véhicule. Rien à signaler.

15j passent, nous restituons le véhicule un vendredi soir vers 22h. L'agence étant fermée, il n'y a personne de chez Sixt pour réceptionner le véhicule et nous le laissons, comme demandé par l'agence, sur le parking extérieur derrière la gare qui, je précise, est un parking non couvert, non surveillé, commun à plusieurs loueurs de véhicules et sujet à beaucoup de passages de piétons car un parking public y est annexé pour les voyageurs (et leurs valises). Nous sommes 2 à faire le tour du véhicule en le restituant en prenant soin de faire le tour à l'aide de l'éclairage des réverbères, d'une lampe et de l'éclairage de téléphones. Nous ne notons aucune anomalie et rendons les clés comme demandé dans la boîte aux lettres de l'agence.

Le lendemain, mail de la part de Sixt comme quoi je vais être mise en relation avec le service sinistres car « des dégâts ont été constatés sur le véhicule que vous avez rendu ». Ah bon, j'aimerais bien savoir lesquels ! Je téléphone à l'agence qui me signale 2 rayures peu profondes. Pour info, Sixt a réceptionné le véhicule le samedi matin à 7h30. Il a pu se passer 1.000 choses entre vendredi 22h heure à laquelle j'ai laissé le véhicule et samedi matin 7h30.

Je reçois effectivement un email du service sinistre pour me prévenir des « dégâts » et qu'une expertise va être faite. Mais faites donc, pour 2 malheureuses rayures, si vous préférez perdre votre temps ...

3 semaines s'écoulent et je reçois un nouveau mail : l'expertise est terminée. Je conteste de nouveau par email en (re)précisant que les rayures ne sont pas de mon fait et je demande à obtenir les photos (qu'on m'envoie 10j plus tard car il faut a minima 7j pour traiter les emails chez eux ...). De son côté, Sixt se dédouane de tout car quand nous avons pris le véhicule il avait à peine 50kms au compteur donc les rayures nous sont forcément imputables. C'est bien connu, sur Terre il n'y a que 2 êtres vivants : Sixt et moi, et donc si ça n'est pas la faute de Sixt c'est forcément la mienne !

Puis de nouveau 3 semaines : tenez voici la facture: 300€ TTC en tout et pour tout soit une estimation de 3h de main d'œuvre à 60€/h et 60€ de peinture + TVA à 20%!!!! Sans compter les frais de dossier de 30€ et les frais d'expert de 17€. Ce gentil mail accompagné d'une autorisation de prélèvement avec sommation de payer dans les 15j ! Vous vous croyez où ?? En détaillant la facture, je m'aperçois que l'expertise s'est faite « à distance » car cela n'a pas nécessité l'immobilisation du véhicule ! On croirait rêver ! C'est quoi cette pratique ??

Je demande illico les photos des réparations. C'était il y a 1 mois et je les attends toujours. Aujourd'hui, nouvelle relance qui vaut mise en demeure (accompagné d'un petit mail automatique « cher client, merci de votre fidélité ». Vous vous foutez de moi ??): si je ne paie pas dans la semaine, ils engageront des poursuites. J'appelle le service sinistres et là on atteint le summum : les photos que je réclame, je peux toujours les attendre : les réparations ne seront jamais effectuées !!! Les 300€ qu'on me réclame sont une « estimation du préjudice causé » et cela équivaut à une indemnisation à verser auprès de Sixt. Indemnisation de quoi ? Vous l'avez écrit vous-même, vous n'avez pas eu besoin d'immobiliser le véhicule !! Encore heureux, si 2 rayures empêchent une voiture de rouler, où va-t-on ?

Je suis tout bonnement scandalisée du comportement de Sixt envers ses clients. J'ai pour habitude de passer par eux depuis maintenant 6 ans mais là je ne sais plus quoi faire ! Nous avons loué un véhicule qui est resté les 2 semaines dans un parking fermé en sous-sol et surveillé et le week-end entre les 2 il était également dans un parking privé fermé et couvert. Si je fais le calcul, 2 rayures me coutent 300€ « d'indemnisation » + 130€ de rachat de franchise qui finalement ne me servent à rien car la franchise est de 500€ donc au total 430€ ... pour 2 rayures !! Affligeant !

J'estime quand même que nous sommes des clients suffisamment réguliers pour que Sixt adopte un comportement professionnel et soit à l'écoute de ses clients. Nous passons par ailleurs par un contrat de réservation entreprises donc le but n'est pas de détériorer les véhicules que nous louons, pensez-bien que nous avons d'autres préoccupations.

Résultat des courses : j'ai beau clamer ma toute bonne foi haut et fort, personne n'entend rien ! Sixt se met des œillères et ne veut qu'une seule chose : toucher des indemnisations (au titre de quoi ?) de la part d'honnêtes clients. Je sais très bien comment fonctionnent les agences de locations de véhicules et sais pertinemment que les experts que vous sollicitez sont tout sauf indépendants de Sixt, ce que vous niez !

Je suis scandalisée de voir si peu de professionnalisme au sein de cette structure qui a pourtant pignon sur rue et dont je vante les mérites depuis plusieurs années ! Mal m'en a pris, je m'en mords les doigts ! Mais je constate que je ne suis pas la seule victime de ces pratiques plus que douteuses ! Ceci dit, cela ne m'étonne guère car quand vous rendez les clés quand l'agence est ouverte on ne vous en demande pas plus et personne ne va avec vous faire la réception du véhicule au retour. Facile ensuite de venir réclamer n'importe quoi aux clients !

Si mon dossier n'est pas clos rapidement, je ne me gênerai pas pour le porter à une association de consommateurs pour faire part de votre comportement honteux et saisir la

DGCCRF pour leur indiquer vos pratiques frauduleuses.

N° sinistre : 9050401581

N° contrat : 9305764350

Immat : DB-736-ZG

Par **Sixt**, le **23/04/2014** à **17:13**

Bonjour à tous,

A kosmic67, Ibrahim B, Ambargo et Checkout44 merci nous avons bien pris en compte vos remarques et notre service sinistre reviendra vers vous dès que possible.

A Maaloukk, merci de bien vouloir mentionner votre n° de réservation ou de sinistre dans votre commentaire pour que je puisse remonter votre dossier au service concerné.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **24/04/2014** à **15:12**

Bonjour Ambargo,

Pour information le service sinistre m'informe que votre dossier de sinistre n°9050494750 est classé sans suite. Vous allez recevoir un e-mail.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **réli**, le **06/05/2014** à **18:01**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec la société SIXT car nous avons loué un véhicule de location FIAT 500 en septembre 2013, agence de Montpellier gare et le premier soir dans la nuit nous nous sommes fait voler une roue entière de la voiture, garée dans un petit village du 34.

Nous avons retourner la voiture dès le lendemain (avec la galette) et nous avons appris à l'agence de location que nous serions redevables des frais de remplacement de la roue entière.

Ils nous ont débité deux mois après sans nous avoir averti préalablement de la somme de 381.92 euros sur mon compte bancaire.

Sachez déjà qu'il est interdit de débiter un consommateur sans autorisation préalable en vertu des articles L133-6 et L 133-7 du Code Monétaire et financier. Votre banque se doit d'agir contre la banque du commerçant (SIXT) pour réclamer le remboursement de la somme.

Nous avons donc été remboursé par notre banque mais SIXT nous harcèle de courrier et a même fait appel à une société de recouvrement pour nous demander de payer sous peine de poursuite par huissier de justice.

Nous trouvons intolérable d'être tenu pour responsable d'un vol que nous n'avons pas commis!!

Surtout que SIXT ne nous a pas demandé de faire une déclaration de vol, ni n'en a fait une de son côté.

Nous payons donc pour les voleurs!!!

De plus, la somme demandée est exorbitante pour le remplacement d'une roue de FIAT 500.

De plus, la personne qui nous a reçu à l'agence de location nous a seulement averti que l'assurance optionnelle était utile en cas d'accident responsable... non de vol, ni de rayures etc...

Cela signifie donc que si la voiture entière avait été volée nous serions aujourd'hui redevable du prix d'une FIAT 500 !!!! RIDICULE

NE SONT-ILS PAS ASSURES CONTRE CE GENRE DE RISQUES???

DES LOUEURS PEU SCRUPULEUX DE DEPOUILLER LEURS CLIENTS!

Par **Sixt**, le **07/05/2014 à 10:27**

Bonjour Réli,

Pouvez vous mentionner votre n° de sinistre dans votre commentaire ou nous le transmettre par e-mail à sinistre.france@sixt.com pour que nous puissions vérifier votre dossier. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **réli**, le **07/05/2014 à 14:42**

n° de sinistre 9050169317

Par **reine0010**, le **07/05/2014 à 16:12**

FINANCIAL ASSISTANCE ET OFFRE PRÊT ENTRE PARTICULIERS !

Contact : fabien_malick@aol.com

Bonjour Monsieur / Madame,

Nous accordons des prêts entre particuliers à un taux de 2 % par an. Vous êtes européens, américains, asiatiques et autres... et que vous êtes une

personne sérieuse et honnête qui respecte son engagement, vous avez besoin de prêts d'argent

entre les individus pour faire face aux difficultés financières... Selon le montant du prêt. Il est

capable d'accomplir les formalités dans les 48 heures suivant

la réception de votre demande formulé.

- * Financement
- * Hypothèques
- * Prêt à l'investissement
- * Prêt auto
- * Dette Consolidation
- * Ligne de crédit
- * Deuxième hypothèque
- * Rachat de crédit
- * Prêts personnels ou autre

Vous êtes bloqué et banni dans les banques, ou mieux, vous avez un projet et besoin de financement, mauvais crédit ou besoin d'argent pour investir

dans des entreprises ou des projets. Si vous avez besoin d'emprunter de l'argent, n'hésitez pas à contacter M. Fabien Service pour plus d'informations

sur mes conditions très favorables.

Si vous n'êtes pas sérieux, Merci de s'abstenir de répondre.

Merci de contacter M. Fabien Service à l'adresse suivante : fabien_malick@aol.com

Par **Sixt**, le **13/05/2014** à **09:22**

Bonjour Réli,

Le service sinistre vous a répondu par email. Concernant le sinistre n° 9050169317 il se trouve que votre responsabilité est engagée. N'hésitez pas à revenir vers notre contact au service sinistre directement pour suivre votre dossier. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Max 25200**, le **26/05/2014** à **16:04**

Tapez votrBonjour ,

Au mois de mars je loue une voiture chez SIXT à Bâle en suisse avec une assurance tous risques avec une franchise de 1300 francs suisse (1100€) , mais je roule en France avec le véhicule. Sur l'autoroute je frotte les barrière de sécurité car il y avait des travaux et le véhicule glisse sur les graviers . Bref , le côté droit est endommagé . Aile avant et arrière touchées et rayures sur la porte arrière . J'appelle la police de la ville pour leur demander de se déplacer . Ils m'ont demandé si il y avait des blessés , un refus de constat ou une gêne de la circulation ... Aucun des trois donc ils ne se déplacent pas . J'ai également appelé l'assistance pour qu'elle vienne chercher le véhicule , elle m'a demandé si le véhicule pouvait

rouler ce qui était le cas donc pas de déplacement de leur part non plus . J'ai donc ramené le véhicule le lendemain . Pas d'inquiétude me dit le gars de l'agence j'ai pris une assurance tous risques !!! Sauf que quelques jours plus tard ils me demandent 12020 chf (10000€ !!!) pour les réparations !! Ils ne font pas marcher l'assurance ?????????? Ils me demandent le PV de la police ... Pas de PV car ils ne se sont pas déplacés. Alors SIXT me demande la preuve de mon appel à la police . J'ai donc appelé le commissariat de police de ma ville et ils me disent que leur demande n'existe pas.

Par contre SIXT me dit que si j'ai appelé le 17 il faut que je fasse une demande au tribunal de grande instance de Besançon pour faire cette demande sauf que j'ai appelé le commissariat de ma ville et non pas la centrale (17).

Sixt est une grosse arnaque !! Comme je leur ai dit dans mes courriers je veux naturellement payé la franchise et non pas la totalité de la voiture !!!! Ou alors ils me donne la voiture après ;-)

Par **Sixt**, le **26/05/2014** à **16:57**

Bonjour Max 25200,

Nous sommes désolé mais il semble que pour le sinistre n° 9050489274 votre responsabilité est engagée. N'hésitez pas à revenir vers votre contact au service sinistre directement pour suivre votre dossier. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **M. BOUT.**, le **26/05/2014** à **20:58**

Bonjour,

suite à ma location d'un véhicule chez SIXT au maroc à l'agence d'Agadir, j'ai rendu le véhicule le 11/05/2014 sans soucis et je reçois un mail le 22/05/2014 du manager de l'agence accompagné d'un ticket de carte bancaire de 563.67 Dirhams (soit plus de 50€) pour me dire que mon compte a été débité pour un "réglage rétroviseur" ... Pas de facture, pas de photo, pas de raison de débiter mon compte ! J'ai immédiatement répondu au mail pour contester mais bien sur personne ne me répond. Je vérifie mon compte aujourd'hui et mon compte a effectivement été débité sans raison. Si c'est ça la politique de SIXT, je ne vais pas me laisser faire comme ça. J'ai fait un mail au service sinistre, comme vu dans les posts précédents, mais si le problème ne se règle pas rapidement il existe une procédure judiciaire qui est très simple et efficace. Au vu de tous les commentaires, je vois que je ne suis pas le seul que SIXT débite sans raison valable.

J'attends donc le retour du service sinistre dans un premier temps. Numero de réservation : 9809528409

Par **demoniakkin**, le **16/06/2014** à **16:23**

Bonjour,

N° de location : 9310184045

J'ai loué une BMW série 1 à l'agence Sixt d'Avignon TGV, entre le 07/06/14 11H30 et le 08/06/14 19H30. J'ai parcouru moins de 100 km, pour faire l'aller-retour à mon domicile. Je n'ai eu aucun soucis, accident, incident (en claire : aucun sinistre).

Le contrat de location stipulait 4 dégâts. Je n'ai pu en constater qu'un seul (sur le capot) : le véhicule était sale et garé à l'extérieur du parking Sixt, immédiatement à l'entrée de la Gare d'Avignon TGV, derrière la grille du portail d'entrée sans place pour en faire le tour convenablement et avec de la circulation.

Le personnel d'accueil étant occupé (plusieurs clients en attente), il n'a pas fait le tour du véhicule avec moi.

A la réintégration, j'ai garé le véhicule sur une place, réservée Sixt, du parking également accessible aux véhicules de location des autres agences de la gare (toujours Avignon TGV). Le véhicule était toujours sale, mais sans sinistre autre que celui constaté.

J'ai rendu les clés à 19H15, en demandant si il était nécessaire de faire le tour. Réponse : « non pas besoin ». Je suis donc parti sans me faire de soucis, ayant déjà loué, à la même agence, 1 mois plus tôt, un véhicule de même classe (alfa romeo giuletta), quasi-neuf et propre, sans soucis.

J'ai reçu un mail m'informant de 4 nouveaux sinistres le 08/06/14 à 19H52. J'ai immédiatement répondu à ce mail (prenant le train en direction de Paris) via mon smartphone, sans réponse (adresse du contact : dt2588 at sixt.com).

J'ai appelé le service client (numéro en 08....) entre le 08/06 soir et le 09/06 soir, une dizaine de fois, sans succès.

J'ai à nouveau répondu au mail, cette fois en demandant un accusé de réception . Ce message a été lu le 11/06/14 à 10H02. Sans réponse.

J'ai reçu un mail aujourd'hui (sinistre.france at sixt.com), le 16/06/14 à 13H49 (réf sinistre 9050666725), me demandant de répondre à un questionnaire sur le sinistre en ligne et m'envoyant les photos des dégâts : elles sont de mauvaises qualité (je vérifierai par ailleurs la date et l'heure de prise des photos, bien que ces informations puissent être modifiées a posteriori : j'en deviens méfiant et me demande si ces sinistres n'avaient pas été camouflés par les salissures), les parties concernées semblent avoir été nettoyées (c'est sale autour....) et 2 dégâts sont énormes et n'étaient pas présents lorsque j'ai garé le véhicule : j'avais deux personnes avec moi et mis les bagages dans le coffre (or un des des dégâts est à l'arrière).

J'ai immédiatement appelé le service sinistre (0389086115) pour dire que je ne reconnaissais pas être responsable du sinistre. La personne m'a informé qu'il fallait que je réponde à ce questionnaire. Je suis allé voir ce questionnaire : il n'est pas possible de contester d'emblée le sinistre. Je me refuse donc à le remplir.

Je viens donc poster sur ce forum, parce que je suis agacé, la procédure de Sixt n'est pas correcte : il est impossible de contester un sinistre et surtout je trouve le procédé assez malhonnête : un véhicule sale, non contrôlé en direct et sans plus de surveillance. Et surtout pour avoir des conseils quant à ce litige qui je pense va être long et pénible (mais que je ne laisserai pas sans poursuite si nécessaire).

La première location s'était très bien déroulé, je n'ai pas changé de manière de conduire ni de

contrôler le véhicule.

Par **Madox67**, le **17/06/2014** à **21:14**

Bonjour,

N° de reservation : 9810485374

N° de Contrat : 9309964462

N° de Sinistre : 9050656069

J'ai loué une Peugeot 208 à l'agence Sixt du 01/06/2014 14h09 à Bordeaux

Gare Centre au 03/06/2014 19h26 à Bordeaux Merignac. Etaient inclus :

750Km, Protection, contre le vol, CDW, taxe d'immatriculation supplement local, TP.

A la prise en main du vehicule nous constatons quelques rayures par ci par la, qui etaient toutes repertoriées sur notre contrat. Jusque ici pas de probleme.

Etant au courant qu'un incident sur une voiture de location peut etre facturé les yeux de la tete, j'ai été particulierement vigilant durant mon utilisation, prenant bien soin de me garer avec suffisamment de place pour ne pas etre victime d'un accrochage d'un autre utilisateur sur un parking en mon absence, de ne pas accrocher la jante aux trottoirs, de la faire dormir dans un garage fermé la nuit...etc. Nous avons rendu la voiture avec le plein à 100% (fait juste à coté de l'aéroport) et sans avoir dépassé le kilometrage autorisé. Le vehicule n'a jamais subi le moindre dommage de notre part.

A la remise du vehicule, nous nous garons sur le parking sixt a l'aéroport et nous allons remettre la clef dans la "cabane" qui sert d'acceuil chez Sixt. Nous demandons si un check out est necessaire, on nous repond "non non c'est bon, chez Sixt c'est simple!". Un peu surpris

mais notre avion etait juste apres donc nous n'avons pas insisté.

Le mail de sinistre est arrivé le 12/06/2014. Apparemment, nous aurions enfoncé la carrosserie juste au dessus de la roue avant gauche.

Constat 1: avant de quitter la voiture nous avons fait le tour, moi et mon amie, pour s'assurer que tout etait en ordre, et vu la taille de l'accroc, on l'aurait forcément vu!

Constat 2: la voiture a été changé de place, elle n'est pas la ou on

l'avait laissée, comment des lors etre sur que cet accroc n'est pas du fait de sixt? De plus, 9 jours se sont écoulés entre la remise et le constat. Rien ne nous dit que la voiture ne s'est pas faite touchée entre temps!

Je suis sur à 100% que cet accroc n'etait pas la quand j'ai rendu la voiture et je n'ai rien signé à la remise permettant à sixt de m'accuser de bonne foie. Je suis persuadé que je suis en train de me faire rouler. Inquiet des consequences de cette meprise evidente, j'ai regardé sur internet si j'etais le seul dans ce cas la. A ma grande surprise on peut trouver des dizaines, si ce n'est des centaines de plaintes similaires à la mienne sur les forums de consommateurs! Sixt est donc bel et bien une agence d'escroc qui opere à la limite de la legalité et profite que le consommateur n'ait pas le temps et l'argent de se debattre juridiquement pour se sucrer sur son dos.

J'ai d'ores et deja fait annuler ma carte bleue à la lecture des temoignages des consommateurs sur internet mais trop tard, sixt evidemment sans me prevenir, m'a deja ponctionné de l'argent le 11/06/2014!

Que faire des lors?

Je soutiens pleinement toute initiative qui voudrait lancer une action

groupée avec l'assistance des associations de consommateurs et recommande à tous d'éviter cette agence!

Par **lubinus**, le **18/06/2014** à **14:28**

Bonjour

Je suis également dans le même cas que vous avec Sixt.

Moi c'est sur l'aéroport de Bordeaux, le 25 mai dernier. J'avais loué une voiture (Opel Corsa) pour une journée.

Retour du véhicule le 25 au matin, agence fermée et clés déposées dans la boîte.

Tour de la voiture avec une personne qui ramenait elle aussi un véhicule (chez Avis). Je fais ça quand je trouve quelqu'un qui accepte.

J'ai donc une voiture rendue nickel, un témoin mais malgré ça j'ai un problème.

Quelques jours plus tard, je reçois ma facture acquittée. Aucun problème sur le prix.

Quelques jours après la facture, je reçois le fameux mail constatant un sinistre. Photo, et commentaires aberrants.

J'appelle, je conteste par mail. On me répond que je suis responsable. Je conteste a nouveau, on me répond la même chose et on m'envoie la facture.

Je vais donc consulter un service juridique pour faire payer Sixt pour cette escroquerie et ce harcèlement moral.

Ne vous laissez pas faire. Les photos ne sont pas datées, personne pour constater les sois disant dégâts en ma présence. C'est votre parole contre la leur.

Refuser le prélèvement par CB et faites leur une lettre recommandée.

Ce sont des escrocs.

Par **demoniakkin**, le **30/06/2014** à **11:47**

Aujourd'hui, j'ai reçu ce mail :

"Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le document de confirmation.

Bien cordialement.

Votre service sinistre.

Mailreference Number : XXXXXXXXX"

Avec en pj, un pdf qui contenait :

"Chère Cliente, Cher Client,

Nous vous remercions pour votre collaboration au traitement du dossier cité en référence.

Compte tenu de vos observations et après avoir effectué les vérifications nécessaires, nous avons le plaisir de vous informer

que nous classons sans suite votre dossier.

Nous vous souhaitons bonne continuation et bonne route avec Sixt!

Sincères salutations"

Bref totalement personnalisé et sans aucun contact.

En conclusion :

- si vous avez un litige, ne répondez pas au formulaire de litige
- envoyez un mail au service litige
- postez sur ce forum (je n'ai pas eu de réponse, mais je ne peux pas certifier que mon message n'a pas été lu par sixt)

Ce que je ne ferai plus :

- signer le contrat sans faire le tour de la voiture avant
- accepter un véhicule sale
- rendre un véhicule sans en faire le tour avec un personnel de l'agence

Personnellement, je ne pense plus faire appel aux services de Sixt. Surtout qu'en gare d'avignon tgv il y a le choix :)

Par **demoniakkin**, le **30/06/2014** à **15:35**

J'ai été mauvaise langue : j'ai reçu à l'instant (15H14) une réponse "publipostage" à mon nom :

"Monsieur demoniakkin,

Nous accusons bonne réception de votre courriel et vous en remercions.

Après vérification et compte tenu de vos explications, nous vous confirmons avoir procédé à la clôture du dossier sinistre nr 9050666725.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments rencontrés,

Cordialement,"

Par **Sixt**, le **01/07/2014** à **13:27**

Bonjour Madox67,

Le service sinistre m'informe que votre dossier n° 9050656069 a été classé sans suite. Vous

avez du recevoir un email de leur part en ce sens.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **dainz**, le **06/07/2014** à **15:57**

Bonjour.

Pour ma part, ils essaient juste de me faire payer un plein de 40 euros, alors que j'ai rendu la voiture avec le plein.

Après avoir été en contact avec 4 employés différents, qui TOUS m'ont soutenu que je n'avais pas rendu la voiture avec le plein, j'ai en fin rencontré l'unique employé honnête qui m'a montré mon dossier et qui prouve () que j'ai raison. Signature de l'employé qui a réceptionné le véhicule à l'appui.

Cela ressemble à du gol institutionnalisé au sein de cette entreprise.

J'attends toujours leur réaction.

Par **Sixt**, le **16/07/2014** à **10:44**

Bonjour Dédé90,

Le service sinistre m'informe que votre dossier n°SX-9050656717-1-280-18 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir un email de leur part en ce sens.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **calagan**, le **25/07/2014** à **08:21**

bonjour je fait une réservation sur le site six
je me rétracte dans la 1/2 heure
six me facture 90€

j'appelle six il me dise que ce sont leurs condition
que faire merci de votre reponce

Par **SoA**, le **28/07/2014** à **08:52**

Bonjour,

N° de Contrat : 9310549065

N° de Sinistre : 9050708062

Nous avons effectué une location de véhicule en ligne sur sixt.fr du 18/06/2014 au 25/06/2014 à l'aéroport de Malaga. Nous avons restitué le véhicule sans accros le 25/06/2014 à l'aéroport de Malaga.

Un agent Sixt s'occupe de l'état des lieux de retour, il fait rapidement le tour de la voiture, juste du regard, pas d'analyse précise du véhicule, juste de simples coups d'œil. Puis il termine par une inspection détaillée mais uniquement sous le pare choc avant, celui-ci y découvre des rayures (endroit invisible de l'extérieur). Nous lui expliquons que ces rayures devaient être présentes puisque nous n'avons eu aucun incident durant notre location, nous arrivons donc à la conclusion commune suivante : ces rayures n'étant pas visibles de l'extérieur, elles n'étaient donc pas indiquées sur l'état des lieux d'entrée. L'agent sur place nous propose donc de les ajouter au dossier, chose que nous refusons car nous ne voulons payer un dommage que nous n'avons pas commis. L'agent nous répond que nous n'aurons rien à régler et qu'il les indique uniquement pour le client suivant.

Nous recevons à notre retour en France, l'état des lieux de retour, celui-ci laissant figurer un nouveau dommage (rayure profonde pare choc avant). Ayant confiance en l'agent Sixt de Malaga, nous nous disons que nous ne devons rien régler comme nous l'a indiqué l'agent lors du retour de la voiture. Mais 3 semaines plus tard le 17/07/2014, nous recevons par mail des factures, nous demandant de payer la réparation des rayures du pare-choc.

Suite à cette expérience je me pose plusieurs questions :

- Pourquoi l'agent a effectué une analyse détaillée uniquement à un endroit précis, telle que le dessous du pare-choc avant ? Je pense avoir la réponse, cette rayure a été détectée auparavant mais pas notée, nous allons donc la mettre sur le dos du prochain client.
- Pourquoi faire confiance à une enseigne de location de renommée telle que Sixt ? Je me le demande : nous avons payé plus chère notre location que chez la concurrence afin de profiter d'une enseigne de location reconnue et nous nous faisons escroquer.

Je trouve INADMISSIBLE de tromper les gens de cette façon, nous avons choisi de louer un véhicule en passant par une grande enseigne telle que Sixt, nous nous sentions en confiance.

Nous avons envoyé un message de réclamation au service damage le 17 juillet, aucune réponse de leur part...

Moralité : nous ne louerons plus jamais chez Sixt.

Par **JonathanK**, le **28/07/2014 à 14:05**

Bonjour à tous,

Je m'aperçois que nous ne sommes pas seul à nous être fait ARNAQUER par cette société...
Belle pub mais service d'arnaque.

Nous avons loué un véhicule en date du 4 juin au 9 juin on souhaitait une fiat 500 finalité avec un jolie sourire la jeune femme nous dit non ce sera une polo avec gps intégré blablabla et on se laisse avoir...

Au moment de la prise du véhicule elle nous donne un plan !!! Pas de constatation ensemble ni rien déjà là nous sommes étonné... Lorsque nous arrivons devant le véhicule nous voyons directement une rayure sur l'arrière et une sur le rétroviseur... Mon ami me dit il y a des rayures mais je me dit ce n'est pas grave ils le savent déjà...

Au 9 juin nous rendons le véhicule au Monsieur qui ne fait que biper comme une caissière à la chaîne ne constate rien du tout on lui dis est ce normal que nous n'avons aucun papier qui nous stipule rien... Oui Monsieur cela est normal car le véhicule est en bon état !!!

SURPRISE nous recevons un mail ensuite pour nous demander de payer 391euros !!!

Nous avons donc directement écrit un mail afin de préciser que nous sommes de bonne foi mais pensez vous...

Aujourd'hui nous recevons de nouveau un mail pour continuer à demander un paiement de la somme pour des dégâts que nous n'avons pas fait !!!

Cette entreprise est une arnaque c'est évident...

Mais la chance est elle que nous avons des avocats dans notre entourage... Je suis habitué à créer des association dans mon métier de tous les jours... (préfecture)

Je peut donc vous assurez que si le problème ne se résout pas je serai dans l'obligation de prendre un avocat de créer un groupe de consommateurs abusé...

Et ensuite d'aller tous ensemble au tribunal compétent afin de défendre notre cause...

AUCUN DOCUMENT DE CONSTATATION DE L'ETAT DU VEHICULE N'AS ETE FAIT
UN PLAN QUE NOUS AVONS CONSERVE POUR RETROUVER LE VEHICULE !

UN BIP A LA CHAINE LORS DU RETOUR DU VEHICULE

ET ENSUITE UNE FACTURE POUR DES DEGATS SOIT DISANT CREER PAR NOUS
MEME.

Ceci est une arnaque et sachez que je ne laisserai en AUCUN CAS cette société abusé de moi

Attention à tous et si cela n'est pas réglé je vous demande à tous de nous retourner contre la société tous ensemble !!!

SNR 9050669175 DE-776-HF

Par **SoA**, le **14/08/2014** à **16:31**

Bonjour,

Le 12 aout, Sixt m'informe que le dossier est classé sans suite.
Finalement, tout est bien qui finit bien.

Par **JonathanK**, le **18/08/2014** à **11:59**

Bonjour,
Mail bien reçu merci d'avoir compris notre bonne foie.
Cordialement
Jonathan K

Par **MALEK13**, le **22/08/2014** à **12:51**

Bonjour à tous,

Je vois que je ne suis pas le seul à être victime d'une tentative je qualifierai même cela d'escroquerie de la part de sixt! Etant client chez sixt avec un contrat cadre, j'ai louer une BMW série 1 que j'ai gardé 3 mois, en restituant le véhicule une rayure a été constaté pendant le tour du véhicule (superficiel inférieur à 10cm) que j'ai d'ailleurs assumé j'ai donc signé ce qui est normal.

Une quinzaine de jour plus tard je reçois un courrier de sixt me constatant plusieurs dégâts!

- phares avant cassés
- pare-choc avant
- aile avant conducteur et passager
- porte arrière
- par choc arrière
- hayon
- aile arrière passager

La totale!

Pensant qu' s'agissait tout simplement d'une erreur j'ai donc envoyé un recommandé avec accusé réception expliquant que ce n'était pas possible que j'ai restitué le véhicule avec seulement une rayure constaté que j'ai même signé et non ce qu'ils prétendent, et que ça venait surement du loueur suivant ou de leur agent qui déplace leur véhicule je ne leur avais pas précisé que je disposais du protocole de retour avec ma signature et celle de l'agent. Il y a quelques jours je reçois une lettre disant que d'après leur élément il est évident que c'est moi qui ai endommagé le véhicule!!!! Et une facture de 3800€ avec l'avis d'expertise du véhicule à 5570km relevé alors que je l'ai restitué à 3903km!! Sixt est une entreprise Malhonnête, de mauvaise foi et ce son des voleurs!!

Je leur ai répondu par mail et leur ai dis que je ne compterais pas en rester là que j'allais transmettre le dossier à mon avocat

Affaire à suivre.

Avant sixt j'étais chez Europcar et je n'ai jamais eu de problème pendant les 3 années que j'ai loué chez eux.

Par contre Sixt ?

À éviter absolument.

Par **PAD**, le **25/08/2014** à **10:33**

Bonjour,

Le véhicule SIXT que nous avons loué pour 3 jours du 4 au 7 juillet, à l'agence Sixt de Porte d'Orléans, est tombé en panne sur l'autoroute le dimanche 5 juillet, alors que nous rentrions de week-end. A l'accélération, au moment de quitter le péage, le véhicule a montré des

signes de pertes de puissance (des ratés) et les voyants « moteur » et « huile » se sont allumés. Une fois le véhicule immobilisé sur la bande d'arrêt d'urgence, ce dernier ne redémarrait pas.

A la demande de Sixt, le véhicule a été remorqué jusqu'au garage le plus proche et nous avons pris un taxi jusqu'à notre domicile, à la charge de notre assurance habitation, après le refus de Sixt de prendre en charge notre rapatriement...

Le vendredi 14 juillet, un employé de l'agence Sixt de Porte d'Orléans m'a appelé pour m'informer que le garage Ford dans lequel avait été transféré le véhicule n'avait trouvé aucun dysfonctionnement lors du diagnostic réalisé sur le véhicule avec la valise Diag. Ce dernier m'annonça qu'il s'agissait donc d'une panne d'essence et qu'en conséquence, les frais de remorquage (Autoroute-Dépanneur, Dépanneur-Garage Ford et Garage Ford-Agence Sixt) seraient à ma charge.

Cette conclusion est surprenante car :

- je suis sûr que le voyant d'essence n'était pas allumé et que la jauge n'était pas à zéro, cela a également été constaté par les 3 autres passagers du véhicule ;
- le dépanneur n'a pas constaté que le voyant était allumé lors de la prise en charge du véhicule. A la vue des symptômes décrits, il a d'ailleurs émis l'hypothèse d'un problème d'injection (panne visiblement fréquente sur ce type de véhicule) ;
- une fois chez le dépanneur (environ 1h30 après la panne), le véhicule redémarrait, mais le dépanneur n'a pas voulu que nous reprenions la route avec ;
- j'ai du mal à croire que des professionnels de l'automobile comme Ford effectuent un diagnostic complet du véhicule si le voyant d'essence était allumé et qu'il suffisait de remettre du carburant dans le véhicule.

J'ai donc demandé à l'agence de vérifier ce point sur le voyant et la jauge avec le garage.

Le jeudi 31 juillet, l'agence Sixt de Porte d'Orléans, m'a rappelé pour me dire que le garage ne se souvenait pas si le voyant était allumé ou non et qu'après avoir présenté le sujet à son supérieur, ce dernier avait pris la décision de me facturer les frais de remorquage.

Le 16 août 2014, à mon retour de congé, j'ai pris connaissance de la facture papier, qui m'a été envoyée à mon domicile par courrier, sur laquelle apparaissent des frais de remorquage (265,8 EUR TTC) et des frais de ravitaillement en carburant (102,31 EUR TTC à 2,78 EUR du litre !!).

Cette facture m'a permis de constater que 36,75 L de carburant m'ont été facturé, or après vérification le réservoir d'essence de ce modèle de Ford Fiesta fait 42 L. Cela semble donc confirmer que le réservoir du véhicule n'était pas vide.

Le 18 août 2014, j'ai formulé une réclamation au Service Clientèle Sixt à ce sujet qui m'a répondu, je cite « Suite au diagnostic du garage, nous tenons à vous informer que le véhicule ne présentait aucun défaut ni souci. Seule une panne de carburant a pu être décelée : vous comprendrez que vous êtes responsable de cette panne c'est pourquoi les différents frais vous ont été imputés. Nous regrettons mais ne pourrions donc répondre favorablement à votre demande de remboursement ».

En résumé Sixt ne veut rien entendre, alors que les faits sont clairs et que j'apporte les preuves de ma bonne foi. Je me sens totalement pris au piège dans cette histoire où Sixt trouve beaucoup plus facile de faire pression sur son client pour prendre en charge les frais liés à cette panne plutôt que d'assumer sa responsabilité d'avoir mis à notre disposition un véhicule défectueux, qu'elle qu'en soit la raison (panne de jauge, mauvais carburant dans le

fonds du réservoir ou autre).

Enfin, je terminerais en vous disant que je trouve scandaleux que Sixt ne prenne pas en charge le taxi de rapatriement et nous invite à nous tourner vers notre assurance personnelle habitation pour qu'elle le prenne en charge (150 EUR).

Cordialement,

Par **dago06**, le **11/09/2014** à **16:37**

Bonjour

J'ai loué une voiture il y a quelques mois de ceux là chez sixt allemagne. La personne derrière moi à foncé sur le par choc arrière on fait un constat francais bien sûr vu que l'accident était en france et la personne était française. De un l'agence me dit c'est keine problem comme diront les allemands bref quelques moi après un courrier comme quoi je dois une somme de plus de 1000€ je dois en rire ou en pleuré y a une assurance ? la personne qui m'est rentré par derrière!!!!!! à une assurance c'est lui le fautif pourquoi me casser la tête et le je reçois un courrier comme quoi je dois expliquer comment c'est passé l'accident, j'ai déjà fait un constat j'ai tout marqué pour me pomper la tête encore est encore une chose est sûr plus jamais je loue une voiture chez sixt!!! mon numéro de dossier SNR 9050534529 M -HS 7134

Par **jajoun**, le **16/09/2014** à **14:05**

Bonjour,

Je me trouve exactement dans la même situation que Madox67

N° de réservation : 9813857255

N° de Contrat : 9313004648

N° de Sinistre : 9050885063

J'ai loué une Opel Cascada à l'agence Sixt le 29/08/14 à 8h06 à l'aéroport de Nantes (lors de ma réservation, j'avais demandé une voiture de catégorie « normale » de type Peugeot 308, j'ai été surclassée à l'agence lors de la récupération du véhicule).

A la prise en main du véhicule, les rayures sont bien référencées sur le contrat.

J'ai souscrit en plus à l'assurance contre les collisions et le vol lors du retrait de la voiture.

Tout comme Madox67, j'ai été particulièrement vigilante lors de l'utilisation de la voiture, je ne me suis garée que 3 ou 4 fois (j'ai loué la voiture seulement pour la journée), sur de grands parking spacieux, pas sur des trottoirs ou autres stationnements à risque.

J'ai également rendu la voiture avec le plein à 100% et sans avoir dépassé le kilométrage autorisé (je n'ai roulé qu'à Nantes, et n'ai donc pas parcouru beaucoup de kilomètres).

A la remise du véhicule, je me gare directement sur le parking Sixt à côté de la gare Sud (ce qui était prévu lors de la réservation) et je passe par l'agence rendre la clé, où la personne me

demande si tout s'est bien passé. Je demande si un état des lieux est nécessaire, l'on me répond que si je n'ai rien à signaler, c'est bon ! (il faut savoir que l'agence est à 10 min à pieds du parking, la personne de l'accueil était seule, elle ne pouvait donc pas se déplacer pour faire l'état des lieux).

N'ayant eu aucun accrochage et aucun accident, je réponds que tout s'est bien passé, et que je n'ai rien à signaler.

Ensuite, un mail de sinistre est arrivé le 12/09/2014, soit 13 jours après que j'ai eu rendu la voiture !!!!

Ils me reprochent d'avoir rayé le pare-choc avant conducteur d'une rayure de 5-10cm (profond), photos à l'appui évidemment. D'après les photos, et pour une rayure aussi profonde, il y a forcément eu un accrochage, sauf que je n'en ai eu aucun (et d'ailleurs aucun accident responsable en 7 ans de permis !). On me demande de remplir un constat, sauf que je ne vais pas inventer un accident qui n'a pas eu lieu.

Je ne me souviens pas avoir vu cette rayure lorsque j'ai pris la voiture, je n'ai pas fait attention (c'est tout ce que je peux me reprocher ! J'avais déjà loué chez Sixt, et j'avais été très satisfaite, d'où la confiance que je leur accordais).

13 jours ce sont écoulés entre la remise des clés et la déclaration du sinistre (!!!) , rien ne prouve que les photos ont été prise le 29/08, que la voiture était bien à la même place que celle où je l'ai laissé, et que la voiture n'a pas été louée entre temps.

Dès la réception du mail du sinistre, je sais immédiatement qu'il s'agit d'un abus de leur part (n'ayant pas eu d'accrochage), et me renseigne sur internet afin de voir si je suis la seule dans ce cas, et là, à mon grand étonnement je trouve plusieurs témoignages de personnes dans mon cas !!!

J'ai bien sûr fait bloquer ma carte bleue par ma banque.

Comment faire pour contester ce sinistre ?

Merci pour votre aide.

Par **Ioli35**, le **17/09/2014 à 14:03**

Bonjour,

Comme beaucoup de personnes sur ce forum je me sens victime de la société Sixt, et je suis dans la même situation que Madox67 et Jajoun.

Vendredi 22 août j'arrive avec mon conjoint au comptoir de Sixt - aéroport de Bordeaux pour récupérer les clés de la voiture de location, qui est normalement l'équivalent d'une Fiat 500. Bonne surprise, c'est finalement une Peugeot 208 qui nous est proposé, c'est-à-dire la gamme supérieure, sans aucun frais additionnels.

Mauvaise surprise, on comprend pourquoi Sixt est moins cher que ses concurrents quand l'employée m'explique que Sixt est la seule agence de location autorisée à louer des véhicules assurés au tiers. On refuse de prendre une assurance complémentaire, qui

finalement nous ferait perdre l'économie réalisée en choisissant Sixt.

Comme il fait nuit lorsqu'on récupère le véhicule, l'employée Sixt nous dit de faire le tour du véhicule le lendemain, à la lumière du jour. Finalement le lendemain nous vérifions le véhicule en détail, pour être sûr qu'il n'y a pas de dommage non répertorié. Nous pensons qu'il y a des rayures sur quelques endroits de la carrosserie, mais en passant les doigts dessus on se rend compte soulagé que ça n'est que de la poussière.

Aucun problème avec la voiture pendant les 10 jours de location, et clairement avec cette histoire d'assurance au tiers je fais très attention avec la voiture (encore plus qu'avec la mienne) !! Je rends le véhicule lundi 1er septembre à l'aéroport de Nantes. Après avoir fait le tour de la voiture je ne constate aucun dommage sur le véhicule, et c'est ce que je confirme à la personne au comptoir Sixt, en lui rendant les clés à 19:12. Elle ne demande pas à faire le tour du véhicule avec moi, ce que je comprends sachant qu'il n'y a vraisemblablement qu'une personne à l'accueil.

Je reçois la facture 3 jours après avoir rendu le véhicule, sans mention d'un quelconque problème.

Mais TRÈS MAUVAISE SURPRISE hier, soit 15 jours après avoir rendu le véhicule : je reçois un email de Sixt (qui me semble d'abord être un spam au vu du titre qui contient juste des numéros qui ne font aucun sens !) m'informant qu'au retour du véhicule la Sixt a constaté des rayures sur le pare-choc avant conducteur et passager. On m'invite à remplir un formulaire pour faciliter le traitement de mon dossier, alors que:

- J'ai rendu le véhicule sans dommages ni rayures
- Personne n'a fait avec moi de constat au retour du véhicule
- On revient vers moi 15 jours après que j'ai rendu le véhicule en prétendant que c'est moi la responsable
- Aucun moyen de savoir quand les photos fournies par Sixt ont été prises, c'est-à-dire que la voiture a pu être endommagée sur le parking
- De ce que je vois sur les photos, les « rayures » ressemblent fortement aux traces de poussière déjà constatées au 1er jour, mais bien sûr comme je ne suis plus sur place je ne peux pas le vérifier par moi-même

Tout comme Jajoun, je refuse de remplir le formulaire qui reviendrait à déclarer que je suis responsable alors que tout ça n'est pas de ma faute.

Dès lors, que dois-je faire ? Dois-je remplir ce formulaire ou contacter directement leur service litiges? Quid d'une lettre recommandée?

Je soutiens moi aussi une éventuelle action groupée. Qui contacter ?

Comme je regrette de ne pas avoir lu tous ces témoignages avant de louer ce véhicule. Quelques jours avant de m'envoyer cet email j'ai reçu de la part de Sixt une sorte de carte privilège. Quel privilège en effet !! Une chose est sûre, je ne ferais pas deux fois la même erreur. J'ai toujours loué des véhicules avec Europcar auparavant et je n'ai jamais eu de problème avec eux.

Merci pour votre aide

Par **Vicente87**, le **18/09/2014** à **17:18**

J'ai loué un véhicule chez SIXT dans l'agence d'Olbia en Sardaigne.

Le véhicule doit être rendu avec le plein d'essence.

Au moment de mon retour, mauvaise surprise, la station service voisine n'accepte pas les cartes de crédit, seulement le cash mais je n'ai que de quoi faire monter la jauge aux 7/8èmes (ainsi constaté par l'hôtesse au retour du véhicule, aucun autre problème)

Malheureusement, pris dans des embouteillages je n'ai pas eu le temps de chercher une seconde station service, en plus autour de l'aéroport les directions sont très mal indiquées... bref.

1 semaine après la remise du véhicule, SIXT m'a facturé 293,92€ ces frais d'essence. (6 ou 7 litres de SP95 et frais divers)

Je viens seulement d'avoir la trace du débit sur mon compte bancaire.

J'ai contacté SIXT pour avoir le détail de la facture et savoir comment ils arrivent à un tel montant, les taxes aéroportuaires et le prix de l'essence sur une île n'expliquant pas une facture si salée.

Par **gilardino11**, le **30/09/2014** à **15:21**

Bonjour,

J'ai l'impression que je suis aussi une victime de la société Sixt, car je suis dans la même situation que Jajoun.

Le 6 septembre, j'ai loué un véhicule et lorsque je l'ai rendu, l'employé a constaté une rayure sur le côté en haut.

Or, je n'ai déclaré aucun sinistre, c'est l'employé de la société SIXT qui a déclaré ce sinistre. La rayure n'a pas été relevée sur l'état des lieux de départ, alors qu'elle y était déjà. En effet, j'ai séjourné avec le véhicule sur une esplanade, dégagée de tous autres objets, ce qui rend impossible ce type de rayure avec une telle hauteur. Je jure n'avoir eu aucun sinistre et reste sincère dans ma déclaration et l'employé me dit que ce n'est rien, qu'on a dû oublier de le relever au départ.

Mauvaise surprise : je reçois ensuite une facture de 370€, pour une rayure, je trouve cela extrêmement cher !! Avec en plus un dégât à l'arrière qui n'a même pas été constaté lors du retour !

Numéro de sinistre: 9050910739

Numéro de contrat: 9313310885

Date de location: 06.09.2014

Quelqu'un a-t'il eu le même problème ? Si oui, merci de me répondre svp. Je pense aller voir l'UFC Que Choisir et j'aurais dû aussi lire les commentaires sur cette société avant de louer.

Merci pour votre aide

Par **Ioli35**, le **01/10/2014** à **12:03**

Bonjour à tous,

Après le message que j'ai posté sur le forum le 17/09/2014, j'ai envoyé un message quasiment similaire au service sinistre de Sixt. Quatre jours après l'envoi de mon message j'ai reçu leur réponse:

"[...] Lors de la restitution du véhicule que vous aviez en location, des dommages ont été constatés par notre station et vous avez été destinataire d'une demande d'information.

Après avoir effectué les vérifications nécessaires et compte tenu de vos observations, nous avons le plaisir de vous informer que nous classons sans suite votre dossier."

Je conseille donc aux personnes dans une situation similaire de ne pas remplir le formulaire en ligne et d'envoyer directement un email au service sinistre pour expliquer sa situation. Personnellement, dans mon message j'avais aussi mentionné ce forum.

Bonne chance à tous

Par **Vicente87**, le **02/10/2014** à **11:13**

Des nouvelles du cas que j'ai exposé ci-dessus.

Après demande auprès de Sixt France j'ai réussi à me procurer la facture. En fait il ne s'agissait évidemment pas de frais d'essence uniquement, mais 43€ d'essence et 250€ de dommages supposés sur la carrosserie. Accusations justifiées par des photos prises le lendemain matin. Avec des micro-rayures peu visibles et un peu de peinture partie vraiment en bas du pare-choc.

Ma conjointe, avocat, a fait une demande de remboursement en y mettant les formes, justifiant que l'agent nous a signifié au retour du véhicule "tout est OK" (hormis l'histoire du plein d'essence).

En fait l'agent de Sixt n'avait pas signé les papiers au retour du véhicule pour pouvoir déclarer des dégâts le lendemain! (ce qui selon Sixt France serait possible...)

Grâce à la plainte en bonne et due forme, le service italien des dommages a reconnu que l'agent Sixt aurait dû nous faire part de dégâts éventuels le jour J et en personne.

Ils ont donc convenu de me rembourser les 250€

Ce message pourrait vous servir comme à moi, pour les prochaines fois il est clair que je ferai attention à tous les détails genre paraphe clair des deux parties sur le papier de retour du véhicule.

Par **Sixt**, le **21/11/2014 à 16:32**

Bonjour à tous,

Nous comprenons votre mécontentement et nous le regrettons. Sachez que la satisfaction de nos clients est notre priorité première.

Afin que nous puissions vérifier vos dossiers, nous vous invitons à nous envoyer un courriel avec vos coordonnées ainsi que les détails de votre location (n° de réservation) à maryline.serviceclient@sixt.com merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt

Par **Djoulai**, le **27/11/2014 à 18:55**

Bonjour,

Les arnaqueurs de Sixt Gare de L'est ont encore frappé: on m'accuse d'avoir enfoncé et rayé le pare choc avant alors que je n'ai eu AUCUN accrochage avec rien ni personne pendant ma location. La voiture ayant été rendue la nuit sans constat c'est évidemment très facile d'accuser le locataire d'avoir dégradé le véhicule, surtout que le pare choc était déjà enfoncé donc je les soupçonne de vouloir me faire payer la réparation à la place du précédent client. En tout cas vu ce que je lis dans ce forum j'irai jusqu'au procès s'il le faut, ce sont clairement des voleurs.

En plus ils me facturent 12euros d'essence alors que je venais d'en remettre 12euros : 12 litres d'essence pour 70km...cherchez l'erreur...

Sixt, c'est fini et je vous déconseille d'avoir recours à leurs services, vous n'économiserez rien par rapport à un vrai loueur professionnel.

N° de sinistre 9051100021...pour le service Sixt qui lit assidument ce forum...

Par **Lilith75**, le **28/11/2014 à 11:58**

Je rejoins la quantité impressionnante des personnes (qui le racontent sur ce forum et dans d'autres) ayant connu une mauvaise expérience avec SIXT. Cette compagnie se montre très présente sur ces forums et répond invariablement qu'elle est désolée que la location se soit mal passée et que sa priorité est la satisfaction du client. Faut-il la croire ?

Voici mon expérience :

Août 2014. Ma location est prépayée par internet : à la prise, le véhicule est en piteux état (de nombreux dommages dont une énorme fente du pare-brise). Pendant la location se révèle un problème important de sécurité (un des feux avant ne fonctionne pas). Au retour, je signe une fiche de contrôle conjointement avec l'agence de location : il n'y a aucun nouveau dommage constaté. Une heure plus tard je reçois par courriel une nouvelle fiche (que je n'ai évidemment pas signée) où est mentionné un nouveau dommage.

Je suppose que c'est une erreur et oublie...

Un mois après, je reçois un courrier puis plusieurs relances me réclamant des frais de réparation et de procédure pour près de 1000€. Il n'y a aucun fondement juridique à me réclamer cette somme, mais je leur réponds quand même en expliquant qu'aucun dommage n'est mentionné dans la fiche de contrôle du retour et que, par conséquent, je ne leur dois

rien. Sixt n'en démord pas et m'adresse un nouveau courrier me remerciant de communiquer une date de règlement.... auquel, évidemment, je ne réponds pas.

Depuis, il semble que Sixt ait décidé d'appliquer une méthode d'intimidation. En effet, il a deux jours, Sixt me contacte au téléphone pour convenir du règlement. J'explique que je ne leur dois rien puisque la fiche de contrôle ne mentionne pas de nouveau dégât. Mon interlocutrice me dit qu'en ce cas je dois leur adresser un courrier de réclamation. Bien sûr, je refuse car le courrier que j'ai déjà adressé était déjà bien explicite. Cependant, je lui propose de se mettre en contact avec le service juridique de mon assurance mais elle estime que "c'est trop tard" puis me menace de contentieux et de procédure judiciaire.

Comment qualifier ce genre de méthode ?

Par **Sixt**, le **28/11/2014 à 17:39**

Bonjour Lilith75,
Pouvez vous nous envoyer votre n° de sinistre merci
Cordialement,
Les équipes Sixt

Par **Sixt**, le **30/12/2014 à 17:13**

Bonjour Djoulai,
Le service sinistre m'informe que votre dossier n° 9051100021 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir un email de leur part en ce sens.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **marizabeth**, le **10/02/2015 à 15:11**

Bonjour,
Je suis effarée de lire et de constater que je suis victime de la société Sixt qui kidnappe leur client derrière de faux sourires et un mauvais services. Je viens donc moi même de recevoir un courriel de la part des sinistres de Sixt. Le jour de la location, on me remet les clés en me disant que tout est parfait et d'aller chercher la voiture dans un garage au sous sol, seul, ou il est impossible de vérifier la voiture sans l'utiliser soi-même. Ma location se déroule parfaitement pas un accros, voiture au garages la nuit. Je ramène la courure et là l'employé de Sixt de met à scrupuleusement faire le tour à la recherche de dégâts possible, trouve un défaut quasi invisible qui aurait pu très bien être là au départ car il fallait savoir ou il était pour le voir et impossible à voir stationné dans un parking. Je conteste sur le coup et la personne me confirme que ce n'est rien que c'est habituel lors de location et me fait signer. Je suis enceinte de 5 mois j'ai essayé de me défendre mais je constate le professionnalisme de l'arnaque mis en place par Sixt c'est tellement honteux. Il est clair que hé mettrait toute l'énergie possible autour de moi à prévenir de ne jamais aller louer de voiture chez ses voleurs.

Par **Sixt**, le **12/02/2015 à 12:26**

Bonjour marizabeth,
Pouvez vous nous envoyer votre n° de sinistre merci
Cordialement,
Les équipes Sixt

Par **Sixt**, le **13/02/2015 à 20:02**

Bonjour sebthom,
Pouvez vous nous envoyer votre n° de sinistre merci
Cordialement,
Les équipes Sixt

Par **Sixt**, le **25/02/2015 à 12:30**

Bonjour sebthom,
Le service sinistre m'informe que votre dossier n° 9051083843 a été classé sans suite. Vous allez recevoir un email de leur part en ce sens.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **henri goma**, le **13/03/2015 à 23:15**

Sixt societe de location des gros anarqueur de pompe a fric
On a loué 1 camion pour la journée leur agent pas professionnel du tout ns donne un cabossé rayé ds tout les sens
le soir on ramene le vehicule l'agent fait le tour il constate rien du tout on le remet les clefs sans signer ou payer quoique se soit plus tout a ete fait en bonne uniforme dans la matinée ça c o mois de novembre, au moi de mars sixt ns recontacte par mail au lieu de ns contacter par telephone pour reclamer une somme de j'arrondis 500€ pour avoir cabossé leur voiture et autre ;je suis choqué et outragé je leur rappelle ds la journée je reste polis et courtois montrant ma bonne fois je fais comprendre a mon interlocuteur que ci c'était le cas leur agent ns l'aurait signalé c'est pas de ma faute sachant que l'on doit garer ds la rue apres quois 2 a3 jour on recoit un mail qui qui demontre leur obstination et leur entetement sachez bien sixt cela aurai ete signalé le jour meme ns ns aurons acquité de ve que l'on doit si c'était vrai 4mois apres vous venez nous accusé de n'importe quoi nous ne payerons pas cette somme et s'il le faut ns irons devant un juge a vous de mieux gerer vos agents et d'embaucher des personnes competentes
es ce que en cette année y aurais t il des personnes en proces litiges avec eux...
Si toute fois tel es le cas recherche des personne pour monter petition et un dossier pour transmettre a nos avocats respectives ou bien a un meme avocat pour presenter devant 1

juge ou 1 commission d'enquêtes ...(ils prennent les gens vraiment pour des illettrés...pfff)
Contactez moi en privé sur ma boîte mail qui est
henrigoma@hotmail.fr

Merci beaucoup

Par **henri goma**, le **17/03/2015** à **15:13**

Mon numéro de sinistre est :9051082728

Date du sinistre 15.11.2014 Au nom de mon épouse Goma Moukala Faralalao

Par **Alex7593**, le **19/03/2015** à **16:48**

Bonjour,

Vous trouverez, ci-dessous, le mail envoyé à Sixt par Sinistre.France@Sixt.com,

(je n'ai rien trouvé d'autres pour les contactés).

Mon problème est correctement résumé dans ce mail. Il n'y a rien à ajouter.)

Sans réponse de leur part, je les appellerai directement lundi. Car ils indiquent qu'ils répondent sous 10 jours, hors je n'ai que 12 jours pour régler la somme qu'ils me réclament et que je n'ai pas.

Rien qu'à ce niveau, à savoir proposer de contester par écrit, sans donner d'adresse, en précisant que la réponse se fera sous 10 jours tout en demandant de régler dans, au plus tard, 12 jours, ce n'est pas très logique.

Numéro d'immat.: M -RY 4545

Date du sinistre: 02.03.2015

Numéro de contrat: 9319399051

Date de location: 27.02.2015 au 02.03.2015

REFERENCE DEKRA EXPERTISE 295842

Numéro de sinistre : 9051295053

Bonjour,

Si je vous contacte en ce jour, c'est pour vous faire parvenir ma demande d'opposition et mon mécontentement au sujet d'une somme réclamée par votre agence, suite à un incident rencontré avec un véhicule loué (MERCEDES BENZ GLA 200) du 27/02/15 au 02/03/15, prit et rendu à Sixt Gare de Lyon, Paris.

Ce que je reproche à votre agence (ou plutôt à la société d'expertise que vous utilisez) est, dans un premier temps, la somme non justifiée des réparations à effectuer, et, dans un

second temps, le délai imposé pour fournir cette somme.

Bien que j'ai remplis une déclaration de sinistre (que je peux vous transmettre à nouveau) envoyé par Sixt afin de clarifié les causes de « l'accident » je vous résume les faits.

Avant tout chose, j'avais souscrits à l'assurance « Vol et collisions » ainsi qu'à l'assurance « Pneus et Vitres ». Aux vues de la somme réclamée, je ne vois pas vraiment à quoi cela a servis.

Vendredi 27 Avril, j'ai garé le véhicule de location sur un Parking gratuit à Lille (59), à mon retour, j'ai constaté que le véhicule garé devant moi avait son pare-chocs arrière complètement détruit, ce qui n'était pas le cas 1h plus tôt. J'ai donc fait le tour du véhicule que j'ai loué, et j'ai constaté quelques petites traces sur le côté droit du véhicule. Ceci causé par un troisième véhicule qui a pris la fuite. Certaines marques sont parties en frottant, d'autres sont restées. Aucune dégradation du matériel n'était constatée, seulement quelques centimètres de peinture retirée.

Je n'étais donc pas responsable de cet incident, étant absent au moment des faits.

Avant mon retour en agence, connaissant plusieurs garages en banlieue parisienne, j'y ai amené le véhicule afin de savoir, selon eux, à quel hauteur allaient s'élever les dégâts. J'ai eu une approximation de chacun d'eux après une analyse d'une demi-heure suivis d'un devis.

Ayant déjà réservé chez une autre société de location, j'ai également demandé à une connaissance qui travaille chez Hertz de m'indiquer combien cela coûterait.

J'attends toujours l'un des deux devis, mais pour le deuxième, et pour l'estimation apportée par la société de location Hertz (estimation faite grâce à mon récit ainsi qu'aux photos que j'ai moi-même prit des différentes marques sur le véhicule), le cout total est bien inférieur à celui que me réclame Sixt.

A mon retour en agence, le Lundi 02 Mars 2015, j'ai garé le véhicule. J'allais partir sans même que l'employé sur place n'en fasse le tour. J'ai joué la carte de l'honnêteté et lui ait tout montré (sans quoi il ne se serait peut-être même pas aperçu des « dégâts »). Il m'a posé quelques questions, a pris quelques photos, me les a montré, et m'a souhaité une bonne journée.

Quelques jours après, j'ai tout d'abord reçu un mail m'indiquant qu'une amende de 25€ allait mettre infligée, suite à une « violation » commise à l'étranger. Mail rédigé en anglais.

Il n'était précisé ni l'erreur commise, ni ce qu'il fallait faire pour régler, ni qui contacter si on voulait en savoir plus on contester. Je suppose qu'il s'agissait d'un excès de vitesse, bien que j'aie utilisé le limiteur de vitesse durant tout le trajet, soit. Cette somme a été prélevée directement sur mon compte bancaire le 19/03/15 sans demande d'autorisation soit.

Le 18/03/15, j'ai reçu deux documents (que je vous ai fournis en pièce-jointe), m'indiquant qu'il faut que je règle la somme de 883,92€ avant le 31/03/2015, soit sous moins de 13 jours. Soit par virement, soit par prélèvement bancaire, en envoyant une autorisation de prélèvement.

La première incohérence, est le délai incroyablement cours pour régler une telle somme. Et, bien que cela ne concerne pas l'agence, avec un salaire de moins de 1200€/mois, étant étudiant, je ne pourrais jamais réunir une telle somme si rapidement.

Ensuite, j'ai analysé les différents points du document PDF détaillant l'expertise de la société « Derka Expertise », et à partir de là, plusieurs problèmes apparaissent.

Tout d'abord, la durée des travaux de deux jours, qui ne sont pas justifiés pour quelques coups de peinture et pour lesquels les garages que j'ai contacté m'ont donné raison.

Ensuite, la méthode avec laquelle la société d'expertise a estimé le cout des réparations : par photos. Cette société n'a donc même pas vu le véhicule. Je dois donc régler une somme sur

des « estimation » qui ne sont probablement pas réel.

Quand je regarde en détail le rapport d'expertise, en analysant les couts de « réparations » aux différents endroits du véhicule, en fonction des photos qui ont été prises, je remarque qu'il y a clairement des abus. Et en parcourant divers forums de discussions, je remarque que je suis loin d'être un cas isolé (mécontentements que je compte d'ailleurs faire savoir sur ces forums).

Enfin, comme je l'ai cité plus haut, pour l'assurance contre ce genre de dommage à laquelle j'ai souscrit, je ne vois pas où se situe son utilité aux vues de la sommes réclamée.

J'aurais ainsi mieux fait de faire réparer le véhicule dans l'un des garages que je connais. Sixt n'y aurait rien vu (déjà que l'employé n'aurait rien vu si je n'avais pas été honnête) et j'aurais économisé plus de 500€.

Je vous prie de faire le nécessaire pour me répondre le plus vite possible, étant obligé, d'après vos dires, de régler cette somme avant la fin du mois, sans quoi je m'expose à des pénalités de retard.

En vous remerciant.

Par **Sixt**, le **20/03/2015 à 17:38**

Bonjour Alex7593,

Comme nous vous avons informé par e-mail séparé et après analyse détaillée des éléments en notre possession. Nous vous confirmons que votre responsabilité est engagée sur le dossier de sinistre : n°9051295053.

Notre service sinistre - sinistre.france@sixt.com - se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **20/03/2015 à 17:45**

Bonjour henri goma,

Après analyse détaillée des éléments en notre possession. Nous vous confirmons que votre responsabilité est engagée sur le dossier de sinistre : n°9051082728.

Notre service sinistre - sinistre.france@sixt.com - se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **henri goma**, le **20/03/2015 à 19:16**

Tres bien merci beaucoup pour votre clarevoyance ...nous aussi nous allons faire le nécessaire pour prouver notre irresponsabilites dans les faits que vous avancez je tenais juste a preciser notre bonne fois et la negligence de vos agents a cet agence pour moi c'edt une arnaque peut etre pas venant de vous ou de l'entité sixt mais y a quelque chose de pas

net qui profite a des personnes mal intentionnés on ne fait pas de l'argent sur la sueur des dos des gens ...4 mois apres c'est fort quand meme je suppose que depuis cette date ce camion n'a pas servit et rien ne me prouve pas non plus que ce ne sont pas les degats presents deja qui ne nous sont pas reprochés...

Cordialement

Par **Alex7593**, le **23/03/2015** à **16:22**

Bonjour,

Merci pour ce traitement rapide.

Vous trouverez ci-dessous la réponse apportée au mail reçu par votre agence :

"En réponse à votre mail :

Je n'ai jamais remis en cause les termes du contrat que j'ai signé, ayant correctement lu ce dernier.

Il est normal que, si je détériore du matériel, je doive rembourser le coup des réparations. De plus, je suis également conscient de n'avoir signalé aucun dommage sur le véhicule de location avant de l'avoir récupéré, celui-ci était comme neuf.

Le reproche que je fais est destiné à la société d'expertise que vous utilisez, qui affiche un coût total de réparation clairement abusif. Contestations d'ailleurs confirmées par de nombreux garages et autres sociétés de locations que j'ai contactées sur Paris est en banlieue. Qui ont d'ailleurs trouvé étonnant le fait d'estimer des coûts de réparation en se basant uniquement sur des photos. Débouchant sur une somme réclamée qui n'est donc pas totalement justifiée.

Je contacterai dès demain mon organisme bancaire afin d'en savoir plus à ce sujet.

Je reste également dans l'attente pour plus de précisions au sujet de cette somme de 25€, si vous pouvez m'en fournir.

Etant dans une démarche d'opposition, je présume, et j'espère, que la date limite de paiement fixée au 31/03/15 est momentanément suspendue, tant que nos échanges ne seront pas

terminés.

En vous remerciant et en vous souhaitant une bonne fin de journée."

Par **Laurent05**, le **26/03/2015 à 17:43**

Bonjour,

Je suis etonne d'avoir reçu un email 2 jours apres la restitution du vehicule m'informant qu'au retour du véhicule que j'ai loue (agence de Geneve cote francais), Sixt a constaté des dommages sur le pare-brise, impactant le champ de vision alors que :

- J'ai rendu le véhicule sans impact sur le pare-brise
- Personne de chez SIXT n'était present a l'endroit ou l'on doit remettre la voiture pour me faire constater du "soit disant" degat (j'ai attendu 10 minutes pensant qu'il y aurait quelqu'un pour faire un etat des lieux de la voiture mais personne n'était present a l'endroit de restitution des vehicules) - par contre il y avait quelqu'un pour receptionner les voitures chez Avis, Europcar et autres...
- Aucune photo prise au moment de la restitution du vehicule (le 24/3 a 9h30) ne m'a ete fournie par Sixt alors que l'article 12 de leur CGL l'exige

Je suis outre par le comportement de cette compagnie qui prend ses clients en otage. Je vois surtout, apres avoir lu les plaintes sur ce forum, que je ne suis pas le seul a me sentir abuse par SIXT.

Je conteste vivement votre accusation et je trouve que vos pratiques sont scandaleuses et inadmissibles. M'imputer des degats sur le pare-brise alors qu'ils n'ont pas ete constates lors de la remise du vehicule, c'est tout simplement de l'escroquerie...

Numéro de contrat de location : 9320155967

Marque / Modèle : FIAT 500L SAL DI MAN

Immatriculation: DJ-997-RT

Numéro de sinsitre : 9051356557

Période de location: Du 19.03.2015 Au 24.03.2015

Agence depart: GENEVE AEROPORT SECT. FRANCE

Agence retour: GENEVE AEROPORT SECT. FRANCE

Si le dossier devait etre maintenu chez vous et non classe, je le ferai remonter a DGCCRF.

Par **henri goma**, le **26/03/2015 à 18:47**

Suite aux nombreuses plainte qui vise cette societe joignez vous a nous pour engager une pétition pour signaler et denoncer ces abus j'ai deja un bon groupe de personne mais plus nous somme nombreux plus notre dossier aura du poids a la rigueur il y aurais 1 seule personne mais trop de gens se plaignent ce n'est pas 1coincidence cela prouve qu'il ya un

truc pas louche dans ces histoires

Par **Sixt**, le **27/03/2015** à **10:54**

Bonjour Laurent05,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n°9051356557 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **henri goma**, le **29/03/2015** à **18:36**

Societe sixt une fous de plus juste pour vous informez que vous etes la afaire des menaces a notre encontre avec des frais de dossier pour rien du tout . J'ai envoyé un courier a la DGCCRF(Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) pour d'1 part pour leur raconter notre mésaventure et signaler ce litige et leur faire part des failles de notre dossier je suis dans l'attente d'1 reponse donc vous aurez beau nous harceler de payer votre soit disant facture nous ne le ferons pas sans avoir eu une reponse de leur part .si toutefois apres enquetes de leur part s'ils viennent a mettre en evidence notre responsabilité seulement la nous payeront votre facture jusqu'au dernier centime mais en attendant nous patientons dans l'attente de recevoir une reponse de leur part
cordialement

Par **Alex7593**, le **30/03/2015** à **17:25**

Il en est de même pour moi.
J'ai jusqu'au 31 Mars 2015 pour envoyer une autorisation de prélèvement pour ce fameux montant d'un peu moins de 900€. Montant jugé excessif auprès de tous les garages et agences que j'ai consulté. Ce que j'ai bien fait savoir à Sixt. Je ne connaissais pas leur société d'expertise (Derka Expertise) mais ils ont l'air d'avoir la main légère sur les coups de réparation (estimations faites sur des photos, quand même...).

Au début, je n'avais pas de réponse, une fois que j'ai écrit ici j'en ai eu une le lendemain, étrangement, et depuis le 23 mars 2015 plus rien. Ils m'ont proposé de payer en plusieurs fois, et m'ont rappelé les termes du contrat. Je m'en fiche pas mal, je connais le contrat je l'ai signé, ce que je leur reproche est juste le prix abusif des réparations, mais en dehors de ça il est normal que je paie pour les dommages constatés (ceci dit j'avais souscrit à une assurance, je ne vois pas trop à quoi elle a servis).

Bien que le 31 Mars 2015 soit demain, je n'envoie aucune autorisation de prélèvement, étant dans une démarche d'opposition et n'ayant pas de nouvelle de leur part, que ce soit au sujet de ma demande auprès de Derka Expertise afin qu'il revoie leurs "estimations", ou au sujet du prélèvement autorisé en plusieurs fois, je ne sais toujours pas en combien fois cela est possible, ni quelle somme peut être prélevée par mois. Je ne vais pas envoyer ce document

sans savoir ce qu'il font faire de mon argent.

J'ai tout conservé. Si après le 31 Mars 2015, ils rajoutent un coût supplémentaire à ce que je dois déjà pour retard de paiement, ça ira bien plus loin.

Par **henri goma**, le **31/03/2015** à **13:15**

henrigoma@hotmail.fr en prive pour la demarche a suivre

Par **henri goma**, le **03/04/2015** à **14:49**

Societe sixt qui se trouve a st ouen c'est des gros anaqueurs
Joignez vs a moi pour regrouper un dossier

Par **henri goma**, le **07/04/2015** à **12:30**

pour un soi-disant incident au niveau du camion que j'avais loué...

Je tiens à vous informer que je décline toutes responsabilités sur les faits reprochés.

En effet, j'ai bien restitué le véhicule loué en date du 15 novembre 2014 à 18h précise et en accord avec l'agent présent avec qui j'ai effectué le contrôle du retour du véhicule, nous n'y avons constaté aucune détérioration (2 témoins étaient présents pour confirmer mes dires), la seule chose que l'agent présent a remarqué était que le réservoir n'était pas totalement plein, il nous a donc permis d'aller à la station la plus proche pour y faire le plein de diesel, chose que nous avons faite, hormis cela il ne nous a été fait aucun reproche.

Si l'agent présent lors de la restitution du véhicule ce jour là nous avait fait part de toutes ces dégradations, soyez sûre et certain que nous n'aurions signé aucuns documents attestant les faits reprochés, pour nous il était clair et net que le document signé signifiait uniquement la restitution du véhicule et non pas le fait que nous étions d'accord sur les dommages!

Je précise donc à nouveau que je décline toutes responsabilités en ce qui concerne les incidents qui auraient pu se produire sur le véhicule que nous avons loué d'autant plus que la location remonte au mois de novembre 2014 et que sur les documents transmis il est précisé que la date du sinistre est le 15/11/14 et la date d'examen le 29/01/15...quasiment 2 mois et demi entre les deux...je suppose qu' entre temps le véhicule a du être loué à d'autres usagers ...cela vous semble t'il normal?

Bien cordialement.

PS: Sans compter que l'hôtesse qui nous a remis le camion s'est à peine attardé sur le contrôle du véhicule, cela lui a pris à peine quelques secondes tout en sachant que le véhicule était déjà à la base bien détérioré.

Nous signalons un manque de compétences sur l'agence de St Ouen.

Cordialement

Par **Sixt**, le **29/04/2015 à 16:44**

Bonjour henri goma,

Après analyse détaillée des éléments en notre possession. Nous vous confirmons que votre responsabilité est engagée sur le dossier de sinistre : n°9051082728.

Merci de contacter notre service sinistre - sinistre.france@sixt.com - qui se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin. Nous ne pouvons pas régler ce problème via le forum. Merci pour votre compréhension.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **caro-c.**, le **08/05/2015 à 14:34**

Bonjour,

Habitué à louer nos véhicules chez Sixt, nous étions en pleine confiance avec ce loueur, cependant, quelle ne fut pas ma surprise de constater dans mes emails une demande de déclaration de sinistre alors que j'ai rejoint la Charente pour rendre visite à mes parents de l'aéroport de Bordeaux le 1er Mai sans aucun soucis et que la voiture est restée sans bouger par la suite avant de restituer Lundi 4 Mai le véhicule à 7h du matin.

Le formulaire de déclaration de sinistre ne m'est parvenu que le 7 Mai soit 3 jours après la restitution.

Personne ne se trouvait en cabine parkings et la personne du comptoir m'a demandé si tout s'était bien passé ce à quoi j'ai répondu par l'affirmative. J'ai appelé l'agence de Bordeaux Mérignac qui ne peut pas me donner d'autres détails à part de rappeler lundi 11 Mai le service sinistre.

Cette manière de procéder n'est pas tolérable car si personne n'est là pour réaliser l'état des lieux, comment peut-on se défendre une fois qu'on se retrouve à des centaines de kms en ayant laissé une empreinte carte bancaire qu'il risquent de me débiter à leur convenance. J'espère tout de même que ma bonne foi sera reconnue et dans le cas inverse, je ne me laisserai pas faire.

Cordialement

Caroline C.

Par **Sixt**, le **10/05/2015 à 19:11**

Bonjour caro-c,

Pouvez-vous mentionner ou nous envoyer votre n° de réservation merci

Cordialement,

Les équipes Sixt

Par **caro-c.**, le **11/05/2015 à 09:19**

Bonjour,
Mon n° de contrat est le : 9321888578
Cordialement
caro.c

Par **Sixt**, le **13/05/2015 à 17:52**

Bonjour caro-c,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que la demande d'information qui vous a été adressée suite au sinistre n°9051469141 a été classée sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **caro-c.**, le **17/05/2015 à 15:30**

Bonjour,
Merci bien
Cordialement
Caro-c.

Par **Afa**, le **19/05/2015 à 17:50**

Bonjour,

Je me trouve dans une situation comparable à celle de nombreuses personnes sur ce forum. Suite à la restitution d'un véhicule loué chez Sixt, j'ai reçu une facture pour sinistre (SX-9051468355-60-155) d'un montant de 307€, pour une éraflure sur le pare-chocs arrière. Lors de la remise des clefs aucun agent n'a fait le tour de la voiture avec moi, et n'ayant pas un oeil expert je n'ai pas forcément repéré de légers dommages, d'autant que cette dernière se trouvait dans un parking souterrain, donc sombre.
Au moment de la restitution du véhicule, qui s'est faite cette fois-ci en présence d'un agent, celui-ci a noté une légère éraflure. Il m'a dit que cela était sans gravité et n'entraînerait pas de frais mais qu'il était tenu d'en prendre tout de même une photo.
D'où ma surprise lors de la réception de cette facture par ailleurs très élevée.

Ce n'était pas la première fois que je louais chez Sixt mais ça sera la dernière car je me considère victime de malhonnêteté de leur part.

Par **Smelo**, le **20/05/2015 à 12:24**

Bonjour, comme beaucoup de gens ici, j'ai une mésaventure similaire avec Sixt.

Client Number : 0009823662

Rental Contract No.: 9321823930

Damage N° : 9051476914

J'ai loué une Nissan Micra 5P à l'agence Sixt de l'aéroport de Malaga en Espagne, entre le 30/04/2015 et 6/05/2015? J'ai rendu la voiture avec le plein, je n'ai eu aucun soucis, accident, incident (en clair : aucun sinistre) pendant la location.

Le contrat de location stipulait plusieurs dégâts existant auparavant. A la prise de la voiture, j'ai fait le tour du véhicule en vérifiant la carrosserie et j'ai remarqué une rayure non répertoriée que j'ai signalée à Sixt. Je tiens à souligner les très mauvaises conditions pour faire l'état des lieux : à savoir un parking sous-terrain et mal éclairé, j'ai dû allumer ma lampe de poche pour regarder la carrosserie et en vérifier l'état correctement.

Malheureusement, je n'avais pas vérifié les pneus et au moment de rendre la voiture, la personne qui a fait le tour a pointé des rayures sur la jante avant droite. Je lui ai dit que je n'avais eu aucun problème, que la voiture était garée dans un endroit sûr et que la rayure était déjà probablement là avant. D'ailleurs, le mauvais éclairage du parking et le fait que j'ai remarqué une rayure existante non signalée prouvent bien qu'il y a des problèmes dans l'établissement des états des lieux par le personnel de Sixt.

La personne m'a fait signer le constat de cette rayure (alors que je lui avais signalé que je n'étais pas responsable) m'a assuré que je n'aurai pas de problème et que c'était pour mettre à jour l'état des lieux pour le locataire suivant. Au final, on me reproche un sinistre pour lequel je ne suis pas responsable, et pour lequel on m'a fait signer sans que je le réalise vraiment (c'est pratique d'expliquer en espagnol à un français qui ne maîtrise pas à 100% la langue!) un constat m'imputant la faute. J'ai l'impression de m'être fait avoir, et les pratiques de Sixt ne sont pas du tout claires.

J'ai reçu le 19 mai, un mail de sinistre, avec une facture exorbitante de 157,40€ pour un coup de peinture (plus chère que notre location qui était de 124,97€). En plus, il y a des problèmes avec le document : le kilométrage n'est pas écrit sur la facture, la facture elle-même n'est pas claire et en anglais, il y a des montants qui se rajoutent dans le summary et qui ne figuraient pas dans le détail de la facture...

J'ai fait confiance à Sixt parce que j'avais une bonne image de la marque, je peux dire que c'est la dernière fois que je le fais, je trouve leurs pratiques malhonnêtes et à la limite de l'escroquerie. Je vais faire passer l'info au maximum de gens possible.

Et j'espère bien que cette facture va être annulée!

Par **pentykere29**, le **24/05/2015** à **22:45**

moi aussi je me suis fais berner

un bon nombre de loueur sont a éviter oui: QUI?

arrêté de faire des contrats par internet

tarifs toujours très bon

sauf a l'arrivée dans l'agence de retrait du véhicule les tarifs changes ou on deplace une virglue en +

exemple www.ATLASCHOICE
DEPART 114 Euros réservation par interne
le jour de la location 334 EUROS EN + DU TARIF
114 EUROS+ 334 EUROS (j'ai mal au cul depuis)448 EUROS
POUR UNE PANDA
HISTOIRE a l'agence trop longue a ecrire

bref pour une loc de voiture a ce jour , je prends une agence dans ma ville
AVIS OU hertz dans votre ville avec un contrat
dans votre poche, ok un peu plus chère mais on peut
aller hurler dans l'agence son mécontentement quand
on a faire a des arnaqueurs qui on votre n° de carte de
banque
ils font tout derrière votre dos

LOCATION VOITURE A L'AGENCE DE VOTRE VILLE

Par **Mit92**, le **20/06/2015** à **13:51**

Bonjour,

Je trouve finalement (apres 2 minutes de recherches sur Google) la communaut  des locataires subis a des litiges similaire de Sixt.

J'ai eu 2 jours de location du 6 au 8 septembre 2014 chez Sixt Paris CDG aeroport. Le retour a ete bel et bien effectue en temps le 8 Septembre, a l'agence de retour Porte Maillot, avec un email de confirmation le jour meme indiquant qu'il n'y avait pas de degat ni endommagement. Et pourtant, le 2 Octobre 2014 j'ai recu une declaration de Sinistre de la part de Sixt France (no sinistre 9050936974) disant qu'il constatait apres le retour du vehicule un degat Embrayage.

Aujourd'hui, 9 mois apres, j'ai recu un email de Sixt avec une facture explosant de plus de 1600E, et m'informant que je dois regler avant le 3 juillet 2015, sinon vous savez, des recouvrements, etc. Dans la facture, la date d'entree de vehicule dans le garage est plus d'une semaine apres le retour, et le kilometrage est different. Le sinistre reclame par Sixt est Embrayage Brule.

Etonnement, je ne comprends pas comment ca peut arriver pour une location de 2 jours seulement, avec le retour effectue avec succes, le constat de retour est sans degat. Surtout, comment Sixt peut-il reclamer a un client un degat qu'il constate une semaine apres, et declare 3 semaines apres? Comment la facture s'est baladee et arrive finalement chez le client 9 mois apres, pour un montant explosant et Sixt reclame un paiement dans les deux semaines?

Je souhaite souligner que l'etat des lieux de retour a ete effectue sans aucun constat de degat. Si l'embrayage etait brule, je n'aurais pas pu retourner le vehicule a l'agence. Sixt ne dit pas quelle circonstance ils decouvrent (10 jours apres) que l'embrayage est brule.

A lire votre forum cela arrive de temps   autres, je trouve cette situation assez regrettable et

inacceptable.

Mit92

Par **Mamsellebulle**, le **25/06/2015** à **16:24**

Bonjour,

Je crois que j'aurais du tomber sur ce forum avant de louer mon véhicule chez Sixt !

Nous avons loué une voiture la semaine dernière à l'agence de Levallois.

A la prise en charge du véhicule, l'agent sur place ne nous a pas montré la voiture et n'a donc pas fait de constat sur l'état. Elle nous a à peine indiqué la direction du parking sous-terrain pour récupérer notre véhicule. Après notre départ, nous avons constaté une légère fissure sur le haut du pare brise côté passager mais non gênante pour la conduite. La fissure s'est agrandie dans les jours suivants, sans doute à cause de la différence de températures (entre le jour et la nuit car stationnement en plein soleil).

A la restitution du véhicule, la fissure était donc beaucoup plus importante. De retour à l'agence, j'ai expliqué la situation vécue à l'agent de SIXT en toute bonne foi. La fissure étant présente à la prise en charge du véhicule, j'ai signé le document de restitution du véhicule muni de la mention "Sans dommage".

Hors je viens de recevoir une déclaration de sinistre à remplir par mail. Je ne suis pas sûr que ce soit à nous de remplir la déclaration de sinistre. Pour moi, ce serait reconnaître que nous sommes responsable alors qu'il est très vraisemblable que la fissure existait déjà à la prise en charge du véhicule.

A votre avis que dois-je faire ?

Merci

Numéro de sinistre : 9051612514

Numéro d'immat. : DN-287-YP

Numéro de contrat : 9323816448

Par **mstrambi**, le **30/06/2015** à **15:45**

Mon expérience avec SIXT..

J'ai loué une FORD TRANSIT 350 pour 3 jours du 22 au 25 mai 2015. Le 25 mai, jour férié, j'ai rendu le véhicule sur le parking de Sixt Mulhouse (entrée avec digicode) dans le même état dans lequel je l'ai loué initialement, avec le plein d'essence fait.

Comme personne n'était présent pour faire l'état des lieux de retour du véhicule, je me suis moi-même assuré de prendre des photos relatant le bon état du véhicule et ai laissé les clés dans la boîte à clé.

Le lendemain matin, j'ai reçu un email puis un appel d'une agente m'expliquant la présence d'une rayure sur le véhicule, ce que je n'ai pas constaté la veille ni en le rendant, ni sur les photos que j'avais prises. Je me suis donc déplacé à l'agence pour vérifier, et nous avons effectivement constaté avec Laura une petite rayure fraîchement faite (car trace de peinture blanche encore présente). Elle m'a confirmé qu'elle témoignerait dans le sens de mon innocence en cas de contestation du service dommages. Je suis certain de ne pas être responsable de cette rayure et peux vous envoyer des photos prises le 25 mai qui en attestent. Il est possible que cette rayure ait été occasionnée après le rendu des clés, par une personne tierce.

Quelques jours après, l'avis d'un sinistre m'a été envoyé et les agents de Sixt, quand contactés, ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. Un mois plus tard, je reçois la facture de 497,50 euros avec les photos prises par l'agence où la rayure est à peine visible et je ne sais pas quoi faire.

Apparemment Sixt fait de son service rayures un vrai Business, comme d'autre l'ont décrit ici. Chez eux, je ne louerai plus jamais et je ferai attention à chaque fois avec des utilitaires parce qu'ils ne sont pas couverts par MasterRentals (service de MasterCard Black pour la location).

n de contrat: 9322749074

sinistre: 9051532381

Par **Nicolaspz**, le **03/07/2015 à 13:26**

Bonjour,

D'après ce que je viens de lire sur ce forum, j'hésite à louer une voiture, mais Sixt a une bonne réputation! alors ?

Par **bernardsiriv**, le **09/07/2015** à **02:26**

Bonjour,

Découvrant votre site, je suis effaré du nombre de plaintes concernant Sixt et voudrais apporter ma contribution à l'édifice:

(i) Client régulier de cette compagnie (+/- 3,000 EUR/an) j'ai, au retour d'une mission, loué un véhicule chez eux, à l'aéroport de Nice, en mai dernier.

(ii) J'ai restitué au même endroit la voiture, qui ne présentait aucun dommage

(iii) L'employée en charge de la réception a effectué le contrôle habituel du véhicule et n'a émis aucune observation. Je précise ici que je dispose d'un témoin pour attester de cela.

(iv) j'ai en conséquence émargé sur son terminal sans vérifier le contenu de l'écran puisque aucun dommage n'avait été évoqué par cette personne

(v) je reçois quelques jours plus tard un mail du service sinistre qui évoque une prétendue rayure au pare-choc et me facture 337 EUR (Damage No. 9051505522)

(vi) je précise également ici que le mail ne comporte aucun attachement de photographie du dommage

(vii) je proteste auprès du service, évoque les faits et je reçois d'eux la réponse suivante:

*****quote*****

Suite à votre réclamation, nous avons contacté l'agence qui nous a indiqué que des dommages ont été constatés suite à la restitution du véhicule que vous aviez en location. Compte tenu des éléments en notre possession, votre responsabilité est engagée.

Nous vous rappelons que comme mentionné dans nos conditions générales de location, le conducteur est tenu de vérifier l'état du véhicule avant le départ de sa location et de signaler à l'agence tout nouveau dommage non inscrit sur son contrat. Or, vous ne nous avez fait part d'aucun dommage, ni d'aucune anomalie au départ de votre location.

Nous vous confirmons que ce dommage a bien été constaté au retour de votre location par notre agence.

Conformément à nos Conditions Générales de location, le montant de 337,00€ vous a été facturé. Cette facturation est parfaitement justifiée et sera maintenue.

*****end of quote*****

(viii) je maintiens auprès d'eux que la préposée n'a fait aucune observation lors de la restitution et n'a bien évidemment pris aucune photographie du dommage supposé subi par le véhicule. Ce qui est généralement le cas lorsqu'un problème advient sur une location, permettant d'attester de la réalité du dommage au moment de la réception retour.

(ix) j'évoque également la faute commise par la préposée qui aurait dû de me tenir immédiatement informé, alors même que nous nous trouvions devant le véhicule

(x) le service sinistre maintient sa position et confirme la créance

(xi) repartant début juin à l'étranger via Nice Airport et rendant la voiture louée chez Hertz (adieu Sixt...), je me rends à l'agence Sixt et demande à rencontrer la responsable pour lui exposer mes griefs. L'employée de guichet me fait attendre 10 minutes pour ensuite m'informer que la responsable est au téléphone et ne peut me recevoir...bravo l'accueil client.

(xii) auparavant j'avais appris par Hertz que Sixt sous-traitait la fonction contrôle retour des véhicules à une tierce compagnie dont la qualité du travail était jugée désastreuse

Je suis parfaitement scandalisé par le comportement de Sixt en cette affaire et ai bien évidemment changé de loueur;

Je précise aussi que ceci n'est pas une question financière (je serai remboursé par l'assurance de ma carte de crédit) mais une question de principe.

Donc, amis lecteurs, prudence, si vous recourez aux services de Sixt....

Par **khaoumane**, le **14/07/2015** à **15:30**

Bonjour,

Je viens me joindre à tout le monde pour exprimer mon total mécontentement après location d'une voiture auprès de SIXT, en qui j'avais confiance et dont je suis vraiment déçue maintenant.

Déjà que pour ma réservation, j'avais fait la réservation pour une catégorie de véhicule et j'avais appelé avant pour vérifier la disponibilité, chose qui m'a été confirmée, or j'ai été surprise en agence à recevoir une autre catégorie de véhicule! Là je n'ai rien dit, bien que ça me dérangeait beaucoup.

Et ensuite, j'ai restitué le véhicule le jour même, en parfait état. Bien que l'agence soit fermée, j'ai reçu un appel dont j'ai conservé le message sur ma messagerie vocale, qui confirmait le bon retour du véhicule en bon état en me remerciant de ma réservation.

Quelques jours plus tard, je reçois un mail stipulant un sinistre concernant le système de coffre défaillant ou je ne sais quoi, sachant que je n'avais pas de bagages donc je n'ai même pas fait usage du coffre, qu'aucune anomalie n'a été affichée sur le tableau de bord pendant mon voyage et que j'ai ramené le véhicule directement le jour même, le temps de faire la route, sans avoir garé la voiture sur un parking pendant le trajet ou autre.

J'ai contacté le service client par téléphone, par mail en leur expliquant qu'ils essayent de me mettre sur le dos une défaillance du coffre que je n'ai pas utilisé, qu'ils m'ont confirmé le retour en bon état du véhicule par téléphone, mais rien n'y fait ils continuent à me harceler par

mail.

Je refuse catégoriquement de payer quoi que ce soit puisque je ne suis en aucun cas responsable, je n'ai pas fait usage du coffre et la voiture était intacte au moment où je l'ai rendue, il ne s'agit pas de bosse ni de rayure mais apparemment du système de coffre !! Comment est ce qu'ils peuvent me tenir responsable de ça?

Je suis déçue par SIXT, alors que mes précédentes locations avec eux se sont bien passées et que je comptais m'abonner avec eux.

Que puis-je faire pour clore ce problème? Parce que je ne payerai jamais pour ce que je n'ai pas commis, je ne me laisserai pas faire de la sorte.

Merci

Numéro de sinistre: 9051639520

Numéro de contrat: 9324257409

Par **MarineR**, le **18/07/2015 à 16:51**

Bonjour à tous et un grand merci pour votre aide !!

Sixt me demande aujourd'hui 360e et m'accuse d'une faute que je n'ai pas commise : j'aurais besoin de vos conseils juridiques.

Mon cas (comme de nombreuses personnes apparemment) :

J'ai loué une voiture chez sixt, deux jours, fin juin à Marseille.

Pour info la voiture n' a servi qu'à réaliser un aller-retour (surtout via autoroute). Le reste du temps, elle est restée garée dans une propriété privée.

Le samedi, lorsque nous récupérons la voiture, la personne de l'agence nous demande de faire seuls un tour de la voiture et de l'avertir pour tout dégât qui ne serait pas encore inscrit sur la fiche d'Etat des lieux.

De nombreuses rayures sont déjà déclarées. Nous ne constatons rien de plus.

Nous rendons les clefs le dimanche vers 18h à une personne de l'agence. Comme à notre arrivée, personne ne réalise un état des lieux de la voiture. La personne nous dit que nous pouvons partir sans problème.

Un mail m'a ensuite été envoyé 4 jours après, me signalant un sinistre (un rayure à l'arrière). 20 jours plus tard, Sixt m'envoie par mail une facture de plus de 360e accompagnée de photos d'une rayure !!!!

Cependant je n'ai eu aucun accident avec la voiture et après avoir fait consciencieusement le tour de la voiture avant de partir, je n'ai rien remarqué !

Que puis-je faire ? J'ai toujours été honnête et refuse de payer pour une faute que je n'ai pas commise.

Comment prouver que la rayure n'a pas été faite lors de ma location ?

Quels sont les différents recours ?

Encore une fois merci beaucoup pour vos réponses.

Par **tomtom512**, le **21/07/2015** à **13:48**

Bonjour,

En septembre 2014 j'ai effectué une location chez sixt a l'étranger (espagne - Ibiza).

Vous l'aurez bien compris, vacances, boites de nuit etc...

Tout ce passe bien sauf que 2 -3 jours avant la fin du séjour, j'étais a l'arrêt au feux rouge, un amis assis a l'arrière coté droite, aller descendre du véhicule pour rejoindre l'hotel, juste en face.

Cependant un scooter arrive par la droite et se mange la porte.

Le scooter et le conducteur n'on rien et la porte de ma voiture est légèrement voilée et un peut dévié de ses gonds.

Le conducteur de scooter sachant qu'il était en tord, commence a se relever et partir avec le scooter.

On le retient, et on appel la police.

Un policier arrive, nous aide a remplir le constat et rigole de la mauvaise fois de ce chauffard.

Nous avons appeler de-suite après l'assistance de Sixt nous confirmant que si le véhicule pouvais rouler, on pouvais le garder jusqu'à la fin du contrat, ce que l'on fit.

A la fin du séjour, on ramène le véhicule on fait le tour du véhicule, je signe les papiers et leur donne le constat.

Ils me disent qu'il y a pas de problème qu'ils vont gérer ça avec l'assurance du chauffard !

Arriver le moi de novembre je reçois un mail avec la facture de réparation etc...

j'appel sixt en espagne ils me disent que je doit régler cette facture, car après passage de leur expert, j'étais en tord...

J'appel sixt france, eux me disent qu'il peuvent rien faire.

Je demande conseil à un amis qui est avocat, et me dit de pas payer et d'attendre.

Chose que je fit, j'ai reçu une demande de recouvrement de créance d'un créancier allemand puis français...

A chaque fois je leur est renvoyer le dossier complet, mais ils demande de payer quoi qu'il arrive.

Par **bernardsiriv**, le **29/07/2015** à **18:13**

Ceci est un suivi de mon message Bernardsiriv 4 fenetres plus haut.

J'ai finalement décidé de les régler puis d'engager plus tard une procédure à leur encontre;

ci-joint copie de mon mail:

*****citation*****

Vous trouverez ci-joint copie du paiement effectué via ma banque des (...).

Votre escroquerie me coûte + de 400 USD mais je me fais maintenant un devoir de détourner de votre société le maximum de clients. J'ai autre chose à faire que de me préoccuper d'un loueur d'automobile indélicat mais, ici, enough is enough.

J'ai déjà alerté par mail circulaire des collègues des organismes internationaux avec qui je collabore. Ce mail leur communique également les coordonnées des sites de consommateurs qui comportent des pages entières de plaintes sur vos pratiques douteuses. Les premiers feed-back sont très encourageants, plusieurs m'ayant déjà confirmé qu'ils blackliseraient désormais Sixt.

*****fin de citation*****

Comme je l'indique dans mon mail, il m'ont coûté 400 USD mais je me fais fort maintenant de leur faire perdre, par le bouche à oreille, le maximum de clients existants ou potentiels. Travaillant à l'étranger je dîne régulièrement avec des collègues qui, comme moi louent lorsqu'ils reviennent en Europe. J'évoque alors systématiquement l'escroquerie dont j'ai été victime et leur indique les sites comme celui-ci pour qu'ils jugent sur pièces. J'en suis déjà à 6 clients détournés et poursuivrai régulièrement cette besogne. Je pense pouvoir arriver à leur faire perdre cumulativement 30,000 USD/ an, ce qui est peut-être négligeable par rapport à leur chiffre mais pourrait être démultiplié si tous les usagers floués par Sixt procédaient de même.

Je poste également mon expérience sur d'autres sites que legavox, tel 60 millions de consommateurs (<http://www.60millions-mag.com/forum/locations-de-vehicules-f69/>)

Merci d'avance aux lecteurs de m'informer sur les autres sites dans lesquels je pourrait démultiplier mon témoignage.

Je suis par ailleurs prêt à me joindre à une action collective si une telle initiative s'engageait.

Je vais enfin, lorsque je reviendrai en France (septembre), faire jouer mon assurance juridique et consulter un avocat spécialiste des questions de consommation. Je posterai alors son opinion sur ce site pour vous éclairer sur l'utilité ou non d'un recours contentieux. Comme nous sommes tous +/- dans le même cas, je pense que cela sera utile au + grand nombre.

à bientôt donc

Par **Sixt**, le **05/08/2015 à 18:40**

Bonjour Mit92,

Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n°9050936974 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **05/08/2015 à 18:41**

Bonjour Mamsellebulle,

Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n°9051612514 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **05/08/2015 à 18:51**

Bonjour MarineR,

Pouvez vous mentionner ou nous envoyer votre n° de réservation pour que nous puissions vérifier votre dossier. Merci.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **05/08/2015 à 18:53**

Bonjour tomtom512,

Pouvez vous mentionner ou nous envoyer votre n° de réservation pour que nous puissions vérifier votre dossier. Merci.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **tomtom512**, le **05/08/2015 à 23:29**

Voici le numéro de réservation : 9813889833

Par **Anastasia**, le **06/08/2015 à 14:01**

Bonjour à tous,

Après lecture de ces commentaires, je me rends tristement compte que mon cas est loin d'être isolé...

J'ai loué un véhicule à peine 2 jours et lors de la prise des clés j'ai demandé à ce qu'un état des lieux soit fait, on m'a alors répondu qu'il avait déjà été réalisé et que 2 dégâts mineurs apparaissaient, ce que j'ai pu constater.

J'ai alors pris le véhicule et l'ai ramené le lendemain en dehors des heures d'ouverture sans aucune égratignure (supplémentaire).

3 jours plus tard je reçois un "joli" mail me demandant des détails sur un sinistre s'étant produit durant ma location, une rayure de 10 cm sur le pare-chocs arrière (rayure inexistante lors de la remise des clés)...

J'ai alors contacté le service client qui m'a demandé de leur envoyer un mail ; mail auquel on m'a gentiment répondu que ma responsabilité était pleinement engagée car engagée jusqu'à l'ouverture de l'agence... LOL ! Grosse blague !

Donc en supposant qu'une personne mal intentionnée s'en prenne à la voiture entre le moment où je rend les clés et le moment où l'agence ouvre, c'est bibi qui paye !

Autant vous dire qu'il est tout simplement hors de question que je leur verse le moindre centime pour quelque chose qui n'est pas de mon fait, et qu'une plainte à leur encontre sera déposée si harcèlement il y avait.

Moralité : Fuyez bande de fous et adressez-vous à une agence de location plus honnête !

Une chose est sûre : 1ère et DERNIERE FOIS chez SIXT !

Par **Sixt**, le **06/08/2015 à 14:31**

Bonjour Anastasia,

Pouvez vous mentionner ou nous envoyer votre n° de réservation pour que nous puissions vérifier votre dossier. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Anastasia**, le **06/08/2015 à 20:24**

Bonjour,

Réservation n°9827315333.

Cordialement,

Par **bernardsiriv**, le **10/08/2015 à 20:24**

J'ai blacklisté Sixt depuis 3 mois (cf mes correspondances ci-dessus) et m'adresse à la concurrence. Bien m'en prend.

Exemple 1: Location de quelques heures le 31/08 à Roissy CDG le 31/08 (fiat 500):

Sixt: 61,98 EUR

Alamo: 39,89 EUR

Exemple 2: Location de 16 jours à Nice entre le 04/09 et le 20/09 (fiat 500)

sixt: 356,95 EUR

Europcar: 263 EUR

Finalement l'escroquerie de Sixt me fait maintenant gagner de l'argent (j'avais auparavant la flemme de regarder ailleurs...)

Par **christian508**, le **11/08/2015 à 20:45**

Je tiens à vous exposer le comportement malhonnête dont je fais l'objet de la part de l'Agence SIXT Genève côté français.

Je suis sidéré de leurs agissements et de la manière dont ils procèdent pour porter sans aucune modération des propos accusateurs prenant littéralement leurs clients en otages. Je fais tout simplement l'objet d'une arnaque visiblement bien rodée (au vu du nombre de personnes ayant déjà été leurrées).

Après avoir loué et pris possession d'un véhicule chez SIXT je n'ai pu (comme je le fais chaque fois) vérifier son état général car il se trouvait stationné (intentionnellement je suppose) de façon à ne pas être visible sous toutes ses faces. J'ai donc attendu de pouvoir le faire quelques mètres plus loin. Constatant que l'arrière du véhicule présentait quelques rayures, j'ai pris l'initiative de faire des photos. Je le fais à chaque location.

A mon retour, j'ai donc rendu la voiture dans l'état où je l'avais pris et personne n'est venu vérifier quoi que ce soit.

Peu de temps après, quelle n'a pas été ma surprise d'être accusé d'avoir rayé le parechoc arrière du véhicule et qu'à ce titre je devais remplir une déclaration de sinistre (aucun justificatif n'attestant de cet état de fait : photos, n'a été envoyé).

Afin de prouver ma bonne foi et surtout "mon innocence", j'ai adressé un courrier explicatif à SIXT accompagné de mes clichés, stipulant que je ne m'accuserai pas de faits que je n'avais pas commis et que je n'avais aucun sinistre à déclarer.

Je suis à ce jour relancé par SIXT qui continue de porter à mon égard ces accusations mensongères, me signifiant prochainement le passage d'un expert.

Je conteste vivement ces propos et je trouve la pratique scandaleuse. N'ayant pas commis ces dégâts mais subissant de plein fouet un véritable préjudice physique et moral, je ne vais pas hésiter à faire intervenir le service juridique de mon entreprise et par la même occasion mon avocat.

n° de sinistre : 9051651575

n° de contrat : 9324327038

Il appert que de telles pratiques doivent être dénoncées afin de ne pas laisser ce genre d'escroqueries perdurer.

Par **leYoyo**, le **11/08/2015 à 23:17**

Bonjour,

Je suis actuellement aussi en litige avec Sixt, je viens de recevoir une facture du service sinistres suite à un dommage relevé au retour du véhicule.

Je suis actuellement très déçu de la tournure que prend cette affaire dont je rappelle les faits...

Lors de mon passage en agence on m'informe que la catégorie réservé n'est plus disponible on me propose alors un véhicule d'une autre catégorie mais il y aura 1/2 heure d'attente au moins car celui ci n'est pas prêt et stationne dans une autre agence... Finalement à l'arrivée du véhicule après plus de 30mn d'attente, l'agent m'informe de réglages à faire sur le siège et me souhaite bonne route sans aucuns état des lieux ni même un tour rapide du véhicule n'est effectué avec moi lors de la prise en charge et remise des clés !!! Ayant déjà effectué plusieurs locations sans problèmes je me suis toujours étonné de cette manière de faire...

Bref, déjà très en retard je fais confiance encore une fois, jette un coup d'œil rapide malgré tout sans relever d'anomalies, je décide de partir....

Effectuant donc régulièrement des locations depuis plus de 3 ans je fais toujours très attention afin de restituer un véhicule souvent plus propre que l'état dans lequel on me le laisse et, la nuit il stationne dans des enceintes protégées et sécurisées ...

Au retour de ma location l'agent Sixt fait le tour et s'attarde bizarrement de suite sur l'arrière de celui ci et inspecte en détails le bas du pare chocs et m'informe d'une rayure dans la partie basse !!! A ma grande surprise car je n'ai pas remarqué celle ci et, lui dit qu'elle devait surement exister avant ma location et vu l'endroit où elle se situe on peut passer à côté sans la remarquer.. Il me dit qu'il est obligé de le signaler pour les prochaines locations mais que cela ne signifiait pas que ma responsabilité était établie ! Je signe donc le protocole de retour...

Deux mois après, je reçois le joli mail avec photos et facture du service sinistre avec demande pour dommages et intérêts ...

Aussi, je conteste ce sinistre car cette dégradation mise à ma charge a pu se produire lors d'une précédente location vu le laxisme de certains agents aux contrôles et l'absence de l'état des lieux lors de la prise en charge en présence du client ! Le dommage a très bien pu aussi être fait pendant le transfert du véhicule de l'autre agence avant de me le mettre à disposition et, passer inaperçu ! Je suis désolé de ne pas avoir contrôlé très minutieusement dans le

detail le véhicule et ses soubassements lorsque je l'ai récupéré et je trouve inadmissible que l'on soit obligé de faire soi-même ces vérifications sans témoins de l'agence pour les valider

...

A priori Sixt semble avoir pour habitude de reporter trop souvent des dégradations précédentes sur le/les locataires suivants d'après les témoignages et comme aucun état des lieux n'est fait au départ avec l'agent Sixt en présence du client je comprends mieux maintenant les désagréments que cela engendre !

Je veux bien être responsable d'un sinistre je l'assume ! mais là, je suis désolé n'ayant eu aucuns accrochages, qu'on m'accuse et examine avec minutie seulement à l'état des lieux retour le véhicule et pas au départ je trouve ça fort ! Car tout ce qu'il peut subir avant la location peut être porté sur le dos du prochain client donc ! De ce fait, j'aurais voulu moi aussi avoir la preuve photo et un état des lieux minutieux à la prise du véhicule comme celui qui a été fait au retour !

Je veux bien être compréhensif mais là je ne suis pas d'accord !

Si ils continuent à agir comme cela un jugement fera un jour jurisprudence pour ces méthodes aléatoires de sinistres établies souvent par erreur suite aux états des lieux différés des véhicules à leur retour ou la non mise à jour des dommages à chaque nouvelles locations et surtout l'absence de vérification avec le client juste avant la prise en charge effective !

Merci d'avance de faire suivre
Cordialement.

Ps : " Les dégradations d'origine inconnue ne peuvent être mises à la charge du locataire, dans la mesure où elles pouvaient exister avant la location (UFC c/SARL Nouveau style de location, TGI Paris, 4e Ch. 1re section, INC n°2277) " .

Numéro de sinistre: SX-9051553266-1-166-85

Numéro de contrat: 9322790635

Par **Sixt**, le **12/08/2015** à **09:23**

Bonjour Smelo,

Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n°9051476914 a été classé sans suite. Vous avez dû recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Louping**, le **12/08/2015** à **19:50**

Litige Sixt - méthodes peu scrupuleuses Créé le 04/08/15

Bonjour à tous,

Je rejoins malheureusement l'impressionnante liste de mécontents en litige avec Sixt. Je poste ici le message envoyé à Sixt Sinistre.France@Sixt.com afin de partager ma regrettable expérience :

« Madame, Monsieur,

Tout juste rentré de l'étranger, je souhaite avoir des explications et justifications sur le sinistre qui m'est imputé suite à la location d'une voiture à Marseille Saint-Charles du 20 juin 2015 au 30 juin 2015. Je conteste le dommage et la facture d'un montant de 371 euros qui m'a été envoyée.

Le 15 juin 2015, je réserve une voiture sur internet. Une assurance au tiers étant incluse dans votre offre et ne sachant pas à quelle protection dommages souscrire, je décide de le faire au guichet au moment de retirer la voiture à la gare afin d'avoir des explications détaillées sur les différentes formules proposées, ce que la page internet ne me proposait pas.

Arrivé au guichet le 20 juin, l'hôtesse m'explique qu'aucune assurance n'est incluse et que la formule la moins onéreuse en question est facturée 14 ou 15 euros par jour quand la réservation sur internet la proposait aux alentours de 3 ou 4 euros par jour. Cette dernière me dit que c'est pour cela que Sixt « incite » les gens à y souscrire sur internet car les prix ne sont pas les mêmes. Je n'ai aucun souvenir que la réservation en ligne m'ait annoncé que le prix d'une assurance journalière serait multiplié par 4 en s'adressant au guichet ! Désabusé par la manœuvre, je décide de ne pas y souscrire et de redoubler de vigilance pendant les dix jours de location.

Je prends donc possession de la voiture, personne ne m'accompagne afin d'en faire le tour. L'état du véhicule est mentionné sur la facture/ticket, il ne m'est pas demandé de vérifier ce document par moi-même et il ne m'est pas remis de représentation du véhicule faisant figurer les dommages existants.

Lorsque je ramène la voiture, le 30 juin, personne ne m'accueille dans le parking commun à tous les loueurs, je ramène donc les clefs au guichet pour clôturer le contrat de location. La personne présente me demande si tout s'est bien déroulé, je lui réponds que je n'ai eu absolument aucun souci.

Je n'ai effectivement eu aucun problème pendant ces dix jours, pas le moindre accrochage que ce soit seul ou impliquant un tiers. Comme le stipule les conditions générales de location, j'ai pris toutes les dispositions pour prendre le plus grand soin du véhicule. Si un accident s'était produit ou si j'avais constaté la moindre anomalie, comme je l'ai fait le 20 juin 2015, quinze minutes après avoir pris possession de la voiture, pour une rayure constatée sous le rétroviseur, je l'aurai signalé à vos services.

Le 1er juillet, je reçois un mail de Sixt Customer Relations - dt40586@sixt.com :

« Cher client,

Merci pour votre fidélité.

Votre équipe Sixt.

Mailreference Number : 123642141 »

Joint à ce mail se trouve un fichier joint Protokoll (protocole de retour) mentionnant un nouveau dommage « Pare-choc avant conducteur rayure >10 cm (profond) » et 8 dommages existants dont "1 Spoiler pare-choc avt conducteur rayure 5-10cm (profond)"

Je réponds à ce mail le jour même comme suit :

« Je prends connaissance du protocole de retour. Celui-ci mentionne un nouveau dégât sur le véhicule. Etes-vous certain qu'il ne s'agit pas d'un dégât ancien : "1 Spoiler pare-choc avt conducteur rayure 5-10cm (profond)" ? J'ai vu ce dernier en début de séjour et je n'ai eu absolument aucun accrochage pendant toute la durée de la location. Je me permets également de vous mentionner, comme je l'ai fait hier au guichet en rendant le véhicule, que la climatisation n'a fonctionné pendant ces 10 jours que de manière très épisodique. »

Le 4 juillet, je reçois la facture indiquant le montant prévu de la location puis un mail de sinistre.france@sixt.com ?, me disant qu'un dommage a été constaté et m'invitant à

compléter un formulaire en ligne.

Numéro du contrat : 9323962895 Numéro de sinistre : 9051646727

Je remplis ce formulaire que partiellement en expliquant que je n'ai eu aucun accrochage/dommage et demande à nouveau s'il ne s'agit pas du dommage existant mentionné. Je reçois ce formulaire le lendemain, le 6 juillet 2015 mais toujours aucune réponse de vos services.

Le 17 juillet 2015, je reçois par mail une facture d'un montant total de 371 euros (320 euros de réparation / 30 euros de frais de dossier / 21 euros de frais d'expert) dont je dois m'acquitter avant le 30 juillet 2015 soit moins de deux semaines. Egalement joints à ce mail se trouvent la facture de l'expertise à distance (25,20 euros) et le devis des réparations (384 euros ?). Je n'ai évidemment pas donné d'autorisation de prélèvement et attend que vous apportiez la preuve que ce dommage ait été de mon fait.

Je précise que l'expertise à distance de Dekra Expertise ne mentionne pas le kilométrage de la voiture et que les trois photographies jointes ne sont pas datées.

Je veux croire qu'une attitude un tant soit peu commerciale et juste après vous avoir fait remarquer que la climatisation n'avait quasiment pas fonctionné pendant dix jours, en plein été, fût été de ne pas me demander 371 euros sous 13 jours pour la réparation d'un dommage qui semble venir s'ajouter aux huit autres dommages existants que vous n'avez manifestement pas pris la peine de faire réparer avant de me louer la voiture.

Je suis extrêmement déçu par votre prestation et je trouve proprement scandaleuse la méthode consistant à imposer un prix quatre fois plus élevé le jour de la prise en main du véhicule pour la souscription d'une protection minimale. A aucun moment je n'ai fait le constat de l'état du véhicule en présence de l'un de vos agents, comme je l'ai fait encore la semaine dernière avec l'un de vos concurrents. Il n'est évidemment pas question que je paye pour une rayure qui n'est pas de mon fait, il n'en est pas question non-plus dans le cas où la réparation ne serait pas effectuée.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement, »

Merci par avance à tous ceux qui pourront m'aider et m'informer.

Merci à Sixt prendre en compte ces informations puisque je n'ai eu aucune réponse à ce jour.

Conseils pour les suivants :

- souscrire en ligne à la protection journalière
- imposer un état des lieux du véhicule scrupuleux avant et après en présence d'un représentant de la compagnie
- ne pas faire appel à Sixt

Par **tomtom512**, le **13/08/2015** à **19:43**

Bonjour, avez vous pu vous renseigner ?

Cordialement.

Par **Sixt**, le **14/08/2015** à **09:44**

Bonjour Louping,
Comme nous vous avons informé par e-mail séparé et après analyse détaillée des éléments en notre possession. Nous vous confirmons que votre responsabilité est engagée sur ce dossier.
Notre service sinistre - sinistre.france@sixt.com - se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **pimouss33**, le **18/08/2015 à 13:31**

Numéro de sinistre SX-9051535363-60-167, DQ-767-GV

Du 24 au 26 mai 2015, j'ai loué un véhicule chez Sixt à Antibes. Le dimanche à midi j'ai pris possession de la voiture dans un parking souterrain sombre , seul , sans un représentant de Sixt pour faire un bilan de l'état du véhicule. Ultérieurement j'ai constaté un petit enfoncement sur le côté . Je n'ai pas signalé ce détail pensant qu'il avait été pris en compte par Sixt . Quand j'ai rendu le véhicule malgré mes explications au réceptionniste, ce dernier a mis en doute ma bonne foi. La seule réponse que j'ai eu ,c'est que j'avais signé un contrat.

Le 28 mai j'ai reçu une déclaration de sinistre que j'ai rempli en contestant les faits. Sixt n'en a pas tenu compte et m'a envoyé une facture de 468 €.

Ces pratiques me semblent cavalières et plus que douteuses à la limite de la truanderie. Il a été facile pour eux de me facturer cette réparation sans preuve et comme je le répète dont je ne suis pour rien. Je compte ne pas me laisser abuser.

Un conseil ne louait pas chez Sixt.

Par **Sixt**, le **19/08/2015 à 16:54**

Bonjour mstrambi,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n°9051532381 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **19/08/2015 à 16:58**

Bonjour Anastasia,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre : Réservation n°9827315333 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **19/08/2015 à 17:05**

Bonjour christian508,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre 9051651575 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **19/08/2015 à 17:15**

Bonjour khaoumane,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre 9051639520 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **19/08/2015 à 17:20**

Bonjour tomtom512,
Le service sinistre m'informe que votre dossier de sinistre : numéro de réservation 9813889833 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **tomtom512**, le **20/08/2015 à 01:11**

merci en effet je viens de le recevoir.

Merci pou votre aide.

Cordialement.

Par **christian508**, le **20/08/2015 à 07:58**

Moi je viens de recevoir le mail
Merci beaucoup de votre aide
Cordialement

Par **feektoo**, le **20/08/2015** à **13:19**

Bonjour,

J'ai loué une voiture en date du 17 Avril 2015 chez Sixt Aeroport Lyon Saint Exupéry. Et je reviens vers vous pour contester le sinistre pour lequel vous me transmettez de nombreux emails.

Je vous informe que lors de cette location, aucune vérification du véhicule n'a été faite par l'agent, on m'a restitué les clés directement au guichet. Ce jour la pluie tombait, et votre employée ne s'est pas déplacée pour me présenter le véhicule. Elle m'a simplement donné le numéro d'immatriculation et m'a demandé de rechercher le véhicule sur votre parc.

Après l'avoir identifiée, je reviens vers elle pour signer le contrat de location et prendre possession des clés du véhicule. Je me suis rendu compte, avant de démarrer la voiture, d'un léger impact sur la pare-brise. Compte tenu de la taille de l'impact (impact dont la taille est inférieure à une pièce de 10 centimes), je n'ai pas jugé nécessaire de le signaler à votre employée. Je prends possession du véhicule et me dirige vers la sortie.

Mes trois jours de location se sont bien déroulés, pas un seul accident, pas de panne, aucuns dégâts matériels. Lorsque j'ai rendu le véhicule, le 20 Avril 2015, l'opératrice m'annonce qu'il y a un dégât au pare-brise avant (toujours le même, un léger impact dont la taille est inférieure à une pièce de 10 centimes).

On m'accuse d'avoir endommagé le véhicule. Or c'est faux. Ces conséquences ne me permettent pas d'être tranquille car je suis accusée à tort d'une chose pour laquelle je ne suis pas responsable.

Je refuse de payer pour une chose que je n'ai pas commise.

Aujourd'hui votre service sinistre me réclame le paiement de ce dommage pour un montant très élevé de 933,46 €. C'est inacceptable pour un consommateur modeste comme moi.

Je n'ai pas les moyens de payer 933.46 €. Je suis actuellement sans emploi et rencontre actuellement des difficultés financières. Je trouve cela injuste !

J'ai effectuée plusieurs locations de véhicules auprès d'autres agences de location de véhicules et c'est la première fois que je suis confrontée à une telle situation. Ce n'est pas correct, j'avais une bonne image du service qualité Sixt et j'ai privilégié cette agence pour organiser ma location de véhicule. Et c'est la dernière fois avec Sixt.

Je vous demande donc de bien vouloir classer ce dossier sans suite, sinon j'envisage de recourir aux Services de protection des consommateurs qui m'accompagneront dans cette démarche.

Cordialement

Par **MarineR**, le **21/08/2015** à **12:31**

Bonjour,

Mon numéro de réservation est le 9824542238.
Cordialement,

Par **Sixt**, le **25/09/2015 à 10:47**

Bonjour MarineR,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n°9824542238 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Sixt**, le **25/09/2015 à 10:57**

Bonjour leYoyo,
Comme nous vous avons informé par e-mail séparé et après analyse détaillée des éléments en notre possession. Nous vous confirmons que votre responsabilité est engagée sur le dossier de sinistre SX-9051553266-1-166-85.
Notre service sinistre - sinistre.france@sixt.com - se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **nursedavid**, le **07/10/2015 à 12:05**

Bonjour,
J'ai effectué la location d'un véhicule utilitaire auprès de l'agence Sixt (réservation : 9829410981 - contrat : 9328506056) entre le 2 et le 3 octobre 2015 (de 18:00 à 18:00). Lors du retour du véhicule, l'agent en place a effectué le contrôle de celui-ci kilométrage, carburant (à compléter) et état.
Celle-ci me dit que tout est conforme et que je vais recevoir une facture par mail.
J'ai reçu ce jour ma facture correspondant à la période de location conforme à ma location avec le supplément carburant.
Mais ! quelques heures après je reçois un nouveau mail avec une déclaration de sinistre SX-9051980972-60-167, DR-483-FD compléter avec un lien ???
Aussi, je m'étonne de cette démarche n'ayant pas eu de sinistre pendant ma période de location.
Que le contrôle du véhicule par l'agent présent ce soir là n'a donné lieu à aucune constatation et que l'on me demande aujourd'hui, soit 3 jours après la restitution de celui de déclarer un sinistre !!!!
Merci aux équipes de SIXT de m'informer de la suite donnée à ce dossier

Par **nursedavid**, le **08/10/2015** à **10:51**

Bonjour,
je viens de recevoir ce mail de SIXT m'annonçant classer sans suite mon dossier :

Monsieur xxxxxxxxxx,

Nous faisons suite à votre courriel et vous en remercions.

Après avoir effectué les vérifications nécessaires et compte tenu de vos observations, nous avons le plaisir de vous informer que nous classons sans suite votre dossier.

Cordialement,

...

France Claim Dept

SIXT S.A.S
Centre Sinistres

...

Je remercie les équipes de SIXT pour le traitement rapide de ce dossier.

Par **YassineB**, le **29/10/2015** à **12:18**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule à gare de l'est avec comme n° de réservation 9329338380 et une voiture immatriculée M -DY 6934 (plaque d'immatriculation allemande).

Lors du retour du véhicule, il manquait le plein mais aucun dommage n'a été signalé par l'agent Sixt !

3 jour après la restitution du véhicule (!!!), je reçois un mail avec un numéro de sinistre signant deux rayures profondes à l'avant et à l'arrière alors que je n'ai eu aucun sinistre pendant ma courte location et que j'ai jamais eu ce problème avec EUROPCAR où je loue toutes les semaines au point d'avoir avec eux un carte de fidélité VIP. J'ai loué chez Sixt à gare de l'Est parce qu'ils sont ouverts jusqu'à 21h et qu'EUROPCAR ferme a 18H et je suis entrain de le regretter!

Merci de bien faire le nécessaire pour étudier

PS : ma location était à titre professionnel, n'empêche que je veux pas que ma boite paye pour des faits irréels!

Par **rnio**, le **05/01/2016** à **10:31**

Info sixt :

Numéro de sinistre: 9052222504
Numéro de contrat: 9332259380

Bonjour,

Je viens vous faire part d'une aventure HALLUCINANTE dont je suis victime. Au vu des messages relevés ici, cela semble être légion chez Sixt !

J'ai loué un véhicule du 30/12/2015 au 31/12/2015 sans aucun incident. D'ailleurs, le PV de retour, édité par sixt le 31/12/2015, ne mentionne aucun nouveau dégât (normal !). Ce PV m'a aussi été envoyé par mail, et il y a bien indiqué "Rien à signaler"

Aujourd'hui, 5 jours après la location, je reçois un email m'indiquant qu'un sinistre à été détecté sur le véhicule. Je viens de les appeler pour m'entendre dire "merci de traiter ce dossier par email, on ne peut rien pour vous par téléphone". Je trouve cela scandaleux !!!

Auprès de qui faut-il porter plainte si jamais Sixt venait à me débiter ?

Par **ZeWaren**, le **09/01/2016** à **17:35**

Sinistre: 9052219537.
Contrat: 9331959121.

Bonjour,

Je suis dans un cas similaire.

J'ai rendu sans encombre une Opel Mokka à l'aéroport de Rennes fin Décembre.

Une semaine plus tard, je reçois un courriel qui m'annonce que je vais être prélevé de 513€, à cause d'une petite rayure de moins de 5cm sur l'arrière du véhicule.

Je suis absolument certain de ne pas avoir causé cette rayure (le véhicule dispose d'une camera et d'un radar de recul).

De plus, dans ce courriel, mon nom est mal orthographié et la date de retour de la voiture est incorrect.

J'ai écrit aux adresses électroniques présentes dans le courriel, mais aucune réponse ne m'a été donnée pour l'instant.

Que puis-je faire?

Par **Pegene**, le **05/03/2016** à **12:14**

Bonjour,

Et bien que ce soit sur ce site ou sur d'autres comme quechoisir on ne se sent pas seul. Que penser de toutes ces histoires similaires ?...

Sixt a constaté et je n'ai pas déclaré.

Je ne peux pas compléter le formulaire de sinistre demandé, dans la mesure où il n'y a eu aucun sinistre à ma connaissance. J'ai contacté mon passager qui ne comprend pas non plus, et qui a fait l'unique trajet aller-retour avec moi.

Sixt parle d'une rayure de 5-10 cm profonde : je pense que l'impact nous aurait quand même alertés.

Nous avons fait le seul aller-retour Lyon Crémieu (le kilométrage peut l'attester) sans encombre et j'ai rendu la voiture l'esprit tranquille. Tout le temps de la location le véhicule est resté dans une grande cour fermée et privée, sans aucun autre véhicule.

Je ne vois pas quoi faire, sinon me rapprocher de mon conseiller juridique.

Il faudrait peut-être mettre en place la présence d'un agent au départ pour commencer : le locataire doit faire l'état des lieux seul : compte tenu des nombreuses rayures, ce n'est pas si facile, et on peut oublier des dommages.

Je suis retournée à l'agence pour signaler une grosse rayure entre deux portières, ce qui n'a pas été pris en compte parce que sur du plastique ! Suite à cela je reçois un formulaire de sinistre pour une rayure sur le pare-choc (plastique aussi ?)

Il faudrait aussi exiger la présence du locataire auprès de l'agent au retour, en prévoyant une marge horaire, parce que seul leur constat est retenu.

Je trouvais agréable de prendre le train et une voiture de location pour aller voir le plus souvent possible ma mère atteinte d'un Alzheimer, plutôt que mon véhicule (résidant à Perpignan). Au retour avec Sixt c'est bien moins agréable !

Numéro de sinistre: 9052374788

Par **H vallayer**, le **14/03/2016 à 00:15**

Bonjour.

Nous sommes rentré il y a une semaine d'un séjour en Guadeloupe pour lequel nous avons loué et prépayé un véhicule chez Sixt. Nous avons rendu le véhicule en parfait état et aucune remarque n'a été faite à la restitution ... et ce soir nous recevons un e-mail pour nous dire que le véhicule n'a pas pu être redémarré suite à une erreur de carburant et que nous allons gaiement payer la facture !!! Il se trouve qu'en Guadeloupe les stations services ont encore des employés qui vous font le plein...et nous n'avons JAMAIS approché la trappe du réservoir ! Comment peut-on oser menacer de facturer une réparation après contrôle de restitution et 1 semaine après qui plus est ? Nous sommes totalement étrangers à cette panne et nous ne nous laisserons pas faire !!! C'était notre première location chez Sixt et ce sera la dernière. ..

alors ..." c est qui le patron ?" Par ce que l on aimerait bien de ces nouvelles ! PS : pour info nous avons d'y faire la pression des pneus dès le premier jour et le véhicule nous indiquait également un retard conséquent sur sa révision ... alors bravo l entretien ! Cordialement.

Par **Belye**, le **13/05/2016** à **10:01**

Bonjour

Je loue des vehicules depuis plusieurs années et n'ai jamais eu aucun souci a part aujourd'hui chez sixt.

J'ai restitué un vehicule que j'avais depuis plus d'un mois et on m'annonce que j'ai rayé la jante de 10 cm!!!!

QUOI quelle blague,j'ai pris soin de la voiture comme si c'était la prunelle de mes yeux,bref le vendeur (agence aéroport saint exupéry) me dit que c'est moi etc je conteste un bon moment et il me dit qu'il doit le signaler mais que ce ne sera rien de grave.

Je suis reparti avec un autre vehicule et bien sûr j'ai dû interpellé le vendeur pour faire un tour avec moi sinon je serais reparti avec un vehicule à nouveau plein de rayures sans le marquer bien sûr.

J'ai reçu un mail qui me dit que sixt est en train d'évaluer le sinistre etc et que la facture serait pour ma poche mais comme je n'ai pas fait cette rayure je ne payerai pas et ferais appel à mon avocat si besoin.

Pour moi c'est soit du vol soit de la mauvaise foi de certaines personnes chez sixt en tout cas je dépense environ 1000€ chaque mois chez sixt et je ne sais pas si je vais continuer ou retourner chez un autre loueur,j'attends les suites de cette affaire selon l'issue je prendrai ma décision.Cordialement

Numéro de sinistre SX-9052593610-60-167, DZ-854-MM

Par **Doudzoff**, le **06/06/2016** à **15:21**

Bonjour,

Je poste ce message par rapport à un sinistre connu récemment avec Sixt. Suite à une location via Driveme, je me suis trompé de carburant au moment du retour, ayant mis du diesel à la place de l'essence.

Un mois après, je reçois le devis par mail(débité immédiatement à la réception du mail) qui s'élève à près de 600€ (117€ de main d'œuvre, 82€ de carburant, 85€ de frais de dossier, 60€ de frais d'immobilisation et 150€ de dépannage/remorquage).

Je reconnais bien évidemment mon erreur mais trouve le montant plutôt élevé pour ce genre de réparations. Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Sixt**, le **07/07/2016** à **12:13**

Bonjour Belye,
Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que notre demande d'information suite au sinistre n°SX-9052593610-60-167 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Arnaud2016**, le **15/07/2016** à **22:56**

Bonjour,

Comme de nombreux autres clients, qui témoignent de leur expérience sur des sites comme legavox, 50 millions de consommateurs, que choisir, etc...

Je souhaiterais également partager mon expérience de client SIXT (Contrat location : 9340977037, Numéro de sinistre : 9052839518)

J'avais loué un camion pour un déménagement et malheureusement au moment du retour chez le loueur nous avons constaté une rayure sur le haut de la paroi latérale du camion. Il était donc normal que service sinistre SIXT prenne contact avec moi pour me demander de répondre aux dommages. Le loueur m'indique que ce n'est pas très grave et que vu l'état du camion (déjà très abîmé) le service sinistre sera très conciliant

C'est donc avec une grande surprise que j'ai reçu ce matin un courrier me réclamant la somme de 1805,38 euros pour une rayure !!!!

Cela paraît d'autant plus exagéré que le camion était très loin d'être neuf !! Il y avait plus de 20 dégâts constatés (dont 6 anciens dégâts déjà présents sur le flanc gauche du véhicule où se situe la rayure) sans compter tout ce qui n'est jamais indiqué lors de l'inspection (boîte de vitesse capricieuse, parallélisme catastrophique, usure de l'habitacle intérieur). En bref, le camion était plutôt une épave.

Mais surtout le justificatif de la somme me laisse perplexe...Derrière un rapport d'expert (DEKRA) plusieurs éléments me paraissent invraisemblables :

- le rapport est rempli d'abréviation qui sont incompréhensibles pour moi
- le rapport évoque un montant de caisse avant pour lequel aucun dégât n'a été constaté !
- le rapport indique également un montant de 1176 euro de peinture HT alors que la griffure a endommagé un revêtement autocollant (déjà largement endommagé) !
- le rapport était accompagné d'un courrier et sur les 2 documents, la somme indiquée est différente : 1580 contre 1805 euros !

Etant prévoyant, j'avais souscrit une assurance à l'agence SIXT. Et je constate (c'est sûrement une coïncidence ou alors je suis vraiment suspicieux) que le montant demandé est à peine inférieur au montant de la franchise de l'assurance que j'avais souscrit à l'agence SIXT (2000 euros). En d'autre terme on me demande pratiquement le montant maximum possible que je peux déboursier sans qu'il soit intéressant de faire intervenir l'assurance que j'avais acheté auprès de SIXT.

En conclusion, on me demande de déboursier pratiquement un mois de revenu pour une

rayure sur un camion qui était déjà dans un état de délabrement !

Bref, j'attends le retour du service sinistre mais je sens déjà que cette expérience me laissera un souvenir très désagréable.

Par **Daniel49**, le **23/07/2016 à 18:00**

Je reviens de vacances en Croatie du 11/07/16 au 23/07/13 pendant lesquelles j'ai utilisé un véhicule Renault megane (numero de réservation 984128785)

Au retour du véhicule un éclat de peinture à été détecté sur la carrosserie arrière passager du véhicule. On m'a demandé de payer par carte bleue sur place la somme de 394,41€ en me menaçant que si le paiement ne se faisait pas immédiatement je serai prélevé des 950€ de franchise. Aucune facture ne m'a été présentée. C'est inadmissible de traiter un client de cette façon !

J'ai pris soin du véhicule tout au long de notre séjour. Le stationnant exclusivement dans les parkings payants. J'ai même payé un nettoyage extérieur du véhicule avant la restitution.

La rayure a été notifiée comme faisant plus de 10cm ce qui est totalement faux. La rayure fait 5cm maximum (cf. photos prise par votre employé)

De plus le processus de Check-out check in n'a pas été suivi. Lors du retour du véhicule la personne n'a pas repris le document d'état des lieux du 11/07/16 ne signalant aucun dommage sur le véhicule alors même que deux dommages sur l'avant du véhicule avaient été notifiés (cf document en PJ).

Avec ma famille nous avons l'habitude de louer des véhicules chez Sixt et tout s'est toujours bien déroulé. Je suis très déçu de cette dernière expérience et attend des explications.

Par **Sixt**, le **25/07/2016 à 10:45**

Bonjour Daniel49,

Nous n'arrivons pas à retrouver votre location sous le n° de réservation 984128785. Pouvez-vous nous envoyer plus de précisions sur votre dossier. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Aurelie81**, le **01/08/2016 à 11:35**

Bonjour

Je suis fidèle cliente chez SIXT à titre personnel et professionnel (je dispose d'une carte de fidélité) et fait usage, ainsi que mes collègues, de véhicules SIXT de manière très régulière depuis plusieurs années.

Je n'avais jamais eu de problème jusqu'à ce jour, ou j'ai reçu d'une demande de paiement d'un dommage qui ne m'est pas imputable. Cette demande injustifiée m'agace d'autant plus que j'avais fait comme à mon habitude le tour du véhicule, que j'avais constaté l'existence

d'une rayure à l'arrière droit du véhicule et que j'ai fait venir un agent SIXT qui se trouvait sur le parking pour le constater.

Les faits en bref : J'ai pris en location le 1er juillet 2016 à 9h un véhicule immatriculé EA-663-PC

A la prise du véhicule j'ai fait , sans que cela m'ait été demandé, le tour de celui-ci et ai constaté à l'arrière droite une éraflure de plusieurs cm.

J'ai immédiatement appelé une jeune femme revêtue d'un gilet Sixt qui se trouvait sur le parking pour faire constater le dommage dans l'état des lieux.

Cette personne m'a indiqué qu'elle complèterai l'état des lieux et m'a précisé que je n'avais aucune démarche supplémentaire afin que le dommage soit pris en compte dans l'état des lieux à la prise du véhicule.

A ma plus grande surprise j'ai reçu le 5 juillet un avis de sinistre sous le n° de sinistre SX-9052807263-60-167 que j'ai immédiatement contesté.

Par courriel j'ai reçu en retour un message m'indiquant "nous supposons que le véhicule a été endommagé pendant votre période de location".

En l'absence de preuve et donc sur la base de cette simple "présomption" j'ai finalement reçu une demande de paiement sous quinzaine des travaux de réparations pour un montant estimé de 273 euros.

Je découvre et m'étonne à la lecture de la quantité de contestations contenu sur ce site, que les agences SIXT ne prennent pas plus soin d'éviter ces situations en réalisant systématiquement des états des lieux contradictoires.

Dans ces conditions, sauf retour favorable de SIXT à mon second courrier de contestation, je prendrai toute mesure judiciaire nécessaire afin qu'il me soit fait droit.

Par **Sixt**, le **17/08/2016 à 22:39**

Bonjour Aurelie81,

Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que votre dossier de sinistre n° SX-9052807263-60-167 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens le 12.08.2016. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Aristabat64**, le **17/08/2016 à 23:47**

SX-9052803507-1-682

Plate M-NU 7737

Hi,

Resident US, je reviens en France 1 fois par an. C'est ma troisième location chez Sixt (2-3 semaines à chaque fois).

Même histoire que Beyle, égratignure sur jante presque imperceptible (à moins de regarder de près ou de savoir qu'elle y est) détectée à la remise du véhicule à Toulouse par l'employée.

Je conteste comme beaucoup d'entre vous dans leur cas, être l'auteur de cette imperceptible rayure. Ayant pris la protection "pneu et vitre" (que je prenais pour une assurance et qui je viens de lire sur leur site n'en est pas une et ne marche pas pour les jantes) et mis en confiance par l'employée, j'ai signé le protocole de retour.

Sixt m'a envoyé la facture une semaine plus tard et me demande 711 euros (j'ai essayé sans succès de joindre la photo du 'dommage' pour vous permettre de rire un peu du ridicule).

À la lecture de vos histoires, il semble évident que cette société a des pratiques frauduleuses qui peuvent être mises à jour par la simple accumulation des témoignages.

Je ne sais trop quoi faire ni comment répondre à ces gens. Si j'ai bien compris, ils peuvent prélever le montant de ce qu'ils demandent à partir de l'emprunte sur carte qu'ils prennent obligatoirement sous le nom de "liability limitation case of damage" qui dans mon cas était de 4000 euros pour une BMW X5 MD-50.

Merci d'avance pour vos conseils. J'ai déjà pu en recueillir de bons en vous lisant.

Par **janus2fr**, le **18/08/2016** à **10:36**

Bonjour,

Je rappelle que la citation de noms de personnes ou de marques n'est pas acceptée sur ce forum.

Nous sommes ici sur un forum juridique et il n'est nul besoin de citer des noms pour demander des renseignements sur vos droits. Il est tout aussi compréhensible de parler d'un "loueur de véhicules" que de citer une marque.

Ce sujet n'ayant que trop duré, je ferme...